



HAL
open science

Manuel à l'usage des observateurs embarqués à bord des thoniers senneurs tropicaux

Philippe Sabarros

► **To cite this version:**

Philippe Sabarros. Manuel à l'usage des observateurs embarqués à bord des thoniers senneurs tropicaux. 2020. ird-02293012v2

HAL Id: ird-02293012

<https://ird.hal.science/ird-02293012v2>

Preprint submitted on 24 Aug 2020 (v2), last revised 29 Jun 2023 (v4)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial 4.0 International License

Manuel à l'usage des observateurs embarqués à bord des thoniers senneurs tropicaux



©F. Forget, ISSF

Instructions pour la collecte de données



1. CONTEXTE GENERAL

Le Règlement (CE) n° 199 / 2008 du Conseil du 25 février 2008 institue un cadre communautaire pour la collecte, la gestion et l'utilisation de données dans le secteur de la pêche et le soutien aux avis scientifiques sur la politique commune de la pêche. À ce titre, la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture a mis en œuvre un « Programme national pluriannuel de collecte des données de base » dont la réalisation est confiée à plusieurs organismes. L'IRD a en charge la réalisation du volet relatif à la pêche thonière tropicale, qui comprend une composante « observateurs embarqués » pour estimer les prises accessoires et les rejets d'espèces cibles (en quantité et distribution de taille) des senniers tropicaux dans les océans Atlantique et Indien, avec une couverture de 20 % de la flotte pour chaque océan.

Ce manuel récapitule les tâches qu'auront à réaliser les observateurs afin de mener à bien ce projet, ainsi que les formulaires, codifications et fiches techniques nécessaires à son bon déroulement.

2. DEFINITIONS

Dans ce document nous utiliserons les définitions suivantes :

- **Capture totale** : l'ensemble de la biomasse encerclée et retenue par la senne une fois fermée.
- **Production** : les thons majeurs ciblés comme le thon à nageoire jaune et le listao qui sont destinés aux conserveries.
- **Prises accessoires** : toutes les espèces non ciblées ainsi que les petits individus de thons majeurs. La prise accessoire peut être divisée en deux composantes a) les sous-produits qui sont conservés à bord pour une utilisation particulière comme la consommation de l'équipage ou la vente sur le marché local et b) les rejets qui sont rejetés à la mer, morts ou vivants.

Nous avons donc les égalités suivantes :

- Capture totale = Production + Prises accessoires (Bycatch)
- Prises accessoires (Bycatch) = Sous-produits + Rejets

Le "faux-poisson" est un terme utilisé pour un sous-produit important qui est destiné au marché local en particulier à Abidjan en Côte d'Ivoire mais aussi à Diego Suarez à Madagascar, et plus récemment à Victoria aux Seychelles. Il est composé d'un mélange de thons majeurs de petite taille ou abîmés et rejetés par les conserveries ou bien de petits thonidés (auxide, thonine) et d'autres espèces accessoires appréciées sur le marché local comme les poissons porte-épées, les dorades coryphènes, les barracudas, etc.

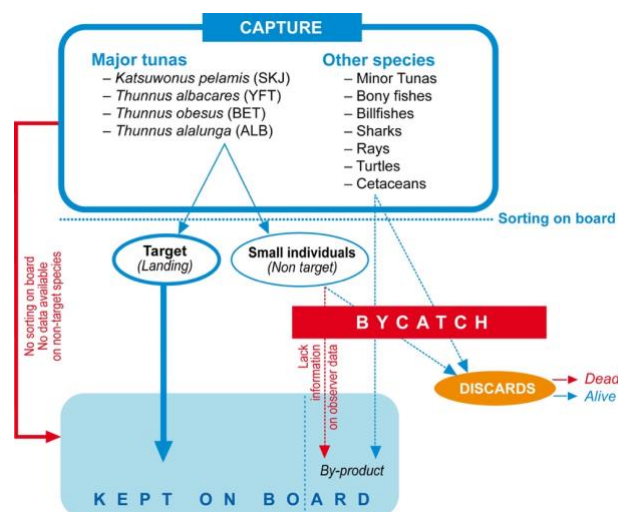


Figure 1. Schéma des captures (extrait de Amandè et al. 2012)

3. RESPONSABILITES ET DEVOIRS DE L'OBSERVATEUR

3.1. Rôle de l'observateur

- Vous avez été sélectionné par l'IRD (ou par un de ses partenaires/prestataires de service) pour suivre les activités de pêche d'un thonier senneur opérant dans la zone intertropicale de l'océan Atlantique ou Indien, pendant toute sa marée.
- En tant qu'observateur, vous devez collecter les informations concernant les activités de pêche de ce bateau. Ce sont des données collectées à des fins scientifiques. Notez que l'observateur n'est pas un contrôleur de pêche et ne doit en aucun cas intervenir dans les décisions de pêche et de traitement de la capture. C'est d'ailleurs un rôle plus confortable vis-à-vis de l'équipage. Vous pouvez néanmoins informer le patron ou l'équipage de la réglementation en vigueur (Résolutions CTOI ; Recommandations CICTA) si cela vous ait demandé.
- Vous devez réaliser votre travail en interférant le moins possible avec les opérations de pêche et, d'une manière générale, sans gêner le travail de l'équipage.
- Vous êtes responsable de l'exactitude des données collectées. Falsifier une information est beaucoup plus grave que de ne pas la relever.
- Au cours de chaque marée, vous devez recueillir les informations qui vous sont demandées à l'aide des formulaires suivants :
 - **FORMULAIRE Couverture/En-tête** : Caractéristiques générales de la marée.
 - **FORMULAIRE A** : Route et paramètres de l'environnement.
 - **FORMULAIRE B** : Caractéristiques de la pêche.
 - **FORMULAIRE C1** : Échantillonnage des tailles des thonidés rejetés.
 - **FORMULAIRE C2** : Échantillonnage des tailles des espèces associées.
 - **FORMULAIRE C3** : Échantillonnage des tailles des thonidés conservés (sur les navires SAPMER).
 - **FORMULAIRE D** : Description et caractéristiques des objets flottants.
- Durant la marée, vous ne devez entretenir aucune activité personnelle qui pourrait diminuer votre capacité à collecter les informations qui vous sont demandées.

3.2. Confidentialités des données

- Les informations que vous collectez sont strictement confidentielles. Vous ne devez pas faire de copies, ni en faire état devant toute autre personne que le capitaine du thonier sur lequel vous embarquez et les personnes chargées du programme, que ce soit en mer ou à terre. Le capitaine a le droit de consulter les notes que vous prenez à tout moment.

3.3. Avant l'embarquement

- Vous devez être en possession d'un passeport d'une validité supérieure à six mois par rapport à votre date de départ. Dans le cas où un visa est nécessaire pour rentrer dans le pays, le partenaire/prestataire de service qui vous emploie doit se charger des démarches administratives. Pour satisfaire les contrôles sanitaires de certains pays où vous embarquerez (ou débarquerez), vous devez être vacciné contre la fièvre jaune (carnet international).
- Vous suivrez une formation au cours de laquelle on vous apprendra à identifier les diverses espèces qui pourront être capturées pendant la marée, à remplir les différents formulaires et à utiliser l'application informatique de saisie des données : *ObServe*.
- Vous recevrez le matériel qui vous sera nécessaire pour mener à bien votre mission d'observateur (voir liste en **Annexe I**).

- Il est indispensable, et même impératif, de partir en mer avec la dernière version en date du logiciel de saisie *ObServe*, ainsi qu'avoir mis à jour le référentiel d'*ObServe*. Même si cette opération n'est pas du ressort de l'observateur, il faudra s'assurer auprès de la structure qui vous envoie que cela a bien été effectué.
- Vous voyagerez de France au port d'embarquement, soit avec la relève de l'équipage du senneur, soit seul.

3.4. Pendant le séjour à bord, conduite à tenir

- Vous êtes embarqué avec l'accord de l'armateur et du capitaine, mais votre séjour sur le navire se passera d'autant mieux que vous parviendrez à bien vous intégrer à la vie à bord.
- Pendant la route vers les zones de pêche, avec l'accord du capitaine et selon ses instructions, familiarisez-vous avec les instruments de bord : système de navigation, sondeur, sonar, radar à oiseaux, etc. Intéressez-vous également aux procédures de sécurité à bord (gilet de sauvetage, radeaux, extincteurs, trousse de premier secours, etc.).
- Gardez de bonnes relations avec l'équipage ; informez-le de votre travail à bord et de vos objectifs.
- Consultez souvent et régulièrement ce manuel. Cela peut éviter des erreurs répétitives dans les données que vous collectez.
- Le capitaine sera pour vous une source constante d'informations. Cependant veillez à ne pas le déranger lorsqu'il est accaparé par une tâche importante.
- Lorsque le bateau est en transit (personne n'assure de veille de pêche) pendant la journée, il vous est demandé de remplir le formulaire de route et des paramètres de l'environnement (**FORMULAIRE A**) au minimum toutes les deux heures, ou bien lorsque le navire change de zone exclusive économique (ZEE).
- Lorsque le bateau est en pêche (l'équipage assure la veille de pêche), vous seul remplirez les formulaires prévus :
 - **FORMULAIRE A**, toutes les deux heures, à chaque changement de route, de zone ou d'activité du bateau ;
 - **FORMULAIRE B** sur les caractéristiques de chaque opération de pêche ;
 - **FORMULAIRE C1** sur l'échantillonnage des rejets de thonidés lors de chaque opération de pêche ;
 - **FORMULAIRE C2** sur l'échantillonnage des espèces accessoires lors de chaque opération de pêche ;
 - **FORMULAIRE C3** sur l'échantillonnage des thons conservés, le cas échéant sur les navires SAPMER dans l'Océan Indien ;
 - **FORMULAIRE D** sur les objets flottants à chaque observation, qu'il y ait pêche ou non.
- Afin de pouvoir vérifier les identifications des espèces accessoires a posteriori, il est impératif de prendre systématiquement des photos des espèces sensibles telles que les poissons à rostre, tortues, raies, requins, et si doute il y a, des autres espèces accessoires. Veillez à ce que la date et l'heure de l'appareil photo soient toujours bien réglées. Pendant la marée, en cas de doute sur une espèce, n'hésitez surtout pas à envoyer par email depuis le navire une photo à la personne référente du bureau qui vous emploie et/ou à philippe.sabarros@ird.fr.
- Vous n'êtes pas tenu de faire la veille avec l'équipage. Vous ne devez pas participer au maniement du filet. Sauf dérogation particulière, vous ne devez embarquer sur le skiff, ni sur les annexes, hélicoptère, etc., utilisés lors des opérations de pêche, ni plonger.
- Les travaux à réaliser par l'observateur à chaque coup de senne sont décrits dans la section suivante.

3.5. Après l'embarquement

- L'observateur doit restituer l'intégralité du matériel qui lui aura été prêté en bon état à son retour aux ports d'Abidjan ou Victoria, sinon en France.
- L'observateur doit retourner ces formulaires remplis, données saisies dans *ObServe*, rapport et photos prises pendant la marée. Il est impératif que les formulaires soient mis au propre. Il convient également de trier et organiser les photos (supprimer les photos floues, doublons, photos inutiles). Il conviendra également d'ajouter le code FAO de l'espèce en suffixe au nom original de la photo, par exemple : *IMG_148_BLM.jpg*
- L'observateur devra toujours participer à un débriefing de sa marée au retour de celle-ci.

4. PROTOCOLE D'ECHANTILLONNAGE DES THONS ET PRISES ACCESSOIRES

4.1. Notes sur le traitement de la capture à bord d'un senneur

- Après la mise en œuvre de la senne et le coulissage, la capture est rassemblée dans la poche du filet sur le flanc bâbord du navire. Cette opération dure au minimum une heure. Il est ensuite procédé à l'embarquement de la capture à bord à l'aide de la salabarde pour mise en cuves situées dans le faux-pont du navire.
- Une partie de la capture accessoire peut ainsi être :
 - Chavirée avant mise sur le pont ;
 - Triée sur le pont ou dans le faux-pont ;
 - Rejetée en mer ;
 - Mise en cuve ;
 - Conservée pour un autre usage.
- Schématiquement, selon l'importance de la calée, l'organisation du navire et diverses autres considérations, vous ferez face à trois principales situations (ainsi des combinaisons de ces cas) dont il faudra tenir compte pour votre prise d'information :
 - Cas 1) Tri sur le pont et/ou le faux-pont. C'est le cas le plus commun, la capture est salabardée et un tri substantiel est effectué immédiatement avant mise en cuve permettant de séparer les thons destinés à la conserverie des espèces accessoires. Là également les gros individus (requins, porte épées ...) peuvent être mis de côté sur le pont et les autres petites espèces (balistes, coryphènes, etc.) triées dans le faux-pont. Dans ce cas, l'observateur sera en mesure de comptabiliser et de collecter des échantillons de prises accessoires pour déterminer sa composition spécifique et effectuer des mensurations.
 - Cas 2) Aucun tri (ou tri partiel) à l'embarquement de la capture. La capture est salabardée et déversée directement dans les cuves. Dans ce cas, aucun tri n'est effectué à part pour certains gros individus (ex : requins, poissons à rostre, tortues) qui peuvent être triés sur le pont. Dans ce cas, l'observateur n'a accès qu'à une information partielle, celle qu'il peut collecter sur les gros individus ayant été triés. On peut distinguer ici les navires qui assurent un traitement en cours de marée en procédant au "shiftage" des cuves (Armement SAPMER, Cas 2A), et ceux qui n'assurent qu'un tri au débarquement (Cas 2B). Dans le cas 2A, l'observateur sera en mesure de comptabiliser et d'échantillonner au moment du "shiftage" également.
 - Cas 3) Chavirage de la poche. La poche de la senne n'est pas remontée à bord et est chavirée dans la mer intégralement ou en partie, généralement en raison de cuves pleines, de prises commerciales nulles, trop faibles, ou de prises accessoires trop importantes. Ce cas est parfois occasionné par la capture d'un individu de grande taille (par exemple un requin baleine ou

une grande raie) qui doit être relâché vivant. Dans ce cas, l'observateur n'a accès à aucune information directement sur cette partie de la capture relâchée et devra se reposer sur les estimations faites par le bord (patron, second, chef mécanicien ou frigoriste).

- Les difficultés auxquelles l'observateur doit faire face pour l'estimation des captures accessoires seront variables selon les navires et les calées. Elles sont liées d'une part au volume et à la diversité des prises accessoires mais aussi à leur destination et à leur lieu de tri. De manière générale, il y aura plus de prises accessoires dans les coups de pêche sur objets flottants.

4.2. Thons rejetés et prises accessoires conservées ou rejetées

- Ce protocole fournit des indications sur les différentes façons de procéder pour l'estimation de la quantité et de la composition spécifique des prises accessoires et des rejets selon les circonstances et les modalités de traitement de la capture.
- Les travaux à réaliser par l'observateur à chaque coup de senne ont des priorités différentes qui sont les suivantes :
 - Priorité 1 : Estimation (en poids ou en nombre) des rejets de thons par espèce
 - Priorité 2 : Estimation (en nombre) des prises accessoires conservées et rejetées par espèce
 - Priorité 3 : Échantillonnage de taille des rejets de thons
 - Priorité 4 : Échantillonnage de taille, poids et sexe (pour certaines espèces) des espèces accessoires
 - Priorité 5 : Estimation (en poids) des thons conservés et mis en cuve

4.2.1. Estimation des thons rejetés et prises accessoires (Priorités 1 et 2)

- Avant toute chose, il est crucial d'identifier précisément les espèces, un bon nombre d'entre elles étant menacées, en danger ou protégées, et dont le stock est sujet à évaluation. Pour ce faire, il vous est demandé de bien vous référer aux différents guides d'identification qui vous ont été mis à disposition.
- Il est aussi obligatoire de prendre des photos des espèces sensibles (ex : tortues, poissons à rostre, requins et raies) à chaque marée afin que les identifications puissent être vérifiées a posteriori. Ce sera également très utile pour toutes les autres espèces, même non sensibles, qui sont parfois difficiles à identifier (ex : carangues). Au cours de votre marée, n'hésitez pas à transmettre à votre coordinateur régional (via email depuis le bateau) les photos des individus/espèces pour lesquels vous avez des doutes.
- Avant le salabardage, l'observateur se placera au niveau du pupitre ou autre endroit ne gênant pas les opérations de pêche pour dénombrer les individus (par espèce) maillés dans la senne qui seront rejetés avant le salabardage.
- Au moment du salabardage, suivi donc du début du tri dans le faux-pont, il conviendra que l'observateur rejoigne son poste dans le faux-pont au niveau du tapis de rejet, à proximité de la goulotte de rejet (ou vide déchet) en fonction de la configuration du navire. Ce sera un poste privilégié pour comptabiliser les rejets (thons et espèces accessoires).
- Pendant que vous serez dans le faux-pont, une partie du tri continuera à se faire sur le pont, notamment pour les gros individus (poissons à rostre, grandes raies par exemple) ou certaines espèces sensibles (tortues par exemple). Vous avez deux options :
 - Si le temps le permet et que vous gérez bien le flux de poissons sur le tapis de rejet, faites des excursions régulières sur le pont pour comptabiliser les rejets des individus triés sur le pont. Dans ce cas, et si l'équipage vous y autorise, vous pouvez bloquer les poissons sur le tapis de rejet à l'aide d'une plaque ou bien d'une caisse pendant votre excursion sur le pont.

- Si ce n'est pas possible, il faudra récupérer l'information sur ces rejets faits depuis le pont auprès d'un membre de l'équipage. Attention, les membres d'équipage ne sont généralement pas très aptes à bien reconnaître les espèces.
- Contrairement à ce qu'indiquait le manuel précédent (version 1.4), il ne faut en aucun cas pratiquer d'extrapolations à partir d'un nombre de salabardes observées ou d'une fraction de temps de tri observée, il en résulterait des biais importants du fait que le flux de poisson lors des opérations de salabardage et de tri n'est pas constant.
- Il est impératif d'observer l'intégralité de l'opération de tri et de compter les individus de manière exhaustive. Lorsque les quantités de poisson sont très importantes, notamment pour les espèces les plus abondantes comme les balistes rudes (CNT), le coureur arc-en-ciel (RRU), vous pouvez néanmoins avoir recours à des estimations par paquets de 10, 20, 50 par exemple, ou ce que vous jugerez être le plus approprié.
- Pour les thons rejetés, l'estimation se fait en poids (en tonnes) par espèce et par catégorie de poids. Si vous avez dénombré les individus, il sera donc nécessaire de convertir en poids (en tonnes). Il s'agira également de préciser la raison de rejet. Ces informations seront consignées dans le **FORMULAIRE B**, section "Thons rejetés".
- Pour les prises accessoires, notez les captures (hors thons majeurs et mineurs) conservées et rejetées de préférence en nombre, c'est aussi la méthode la plus facile et la plus précise. Si ce n'est vraiment pas possible, notez le poids total (en tonnes). Ces informations seront consignées dans le **FORMULAIRE B**, section "Faune accessoire". Il est important de savoir qu'en collectant un nombre d'individus et une taille moyenne (en cm) par espèce et devenir (déterminée dans les échantillons), le logiciel *ObServe* dans lequel vous saisirez ensuite les données, sera capable de calculer un poids moyen individuel (en kg) à partir des relations taille-poids pour les différentes espèces et ainsi déduire un poids total (en tonnes).
- Dans le cas particulier des navires SAPMER qui procèdent au "shiftage" des captures (Cas 2A), l'échantillonnage s'effectuera en deux temps, premièrement au moment du salabardage et du tri sommaire effectué à ce moment-là, et deuxièmement au moment du "shiftage" des cuves (généralement le lendemain) où le tri de la capture est plus conséquent. Il faudra bien évidemment être présent à ces deux étapes.
- Dans le cas où la poche est chavirée (Cas 3), vous n'aurez accès à aucune information directement et ne disposez pas de l'expérience suffisante pour estimer les quantités et la composition spécifique dans la poche chavirée. Vous devrez consulter le patron, le second, le chef mécanicien ou le frigoriste pour estimer la quantité en tonnes et la composition spécifique. Si possible, vous vous placerez derrière la cabine du bosco et surtout du second (en général à la manœuvre du filet, juste au-dessus de la poche) afin de récolter l'estimation des rejets de ce dernier et d'observer au mieux les espèces contenues dans la poche puis libérées (et leurs tailles "au jugé", leur devenir à savoir relâchés morts ou vivants, voire prendre une photo pour déterminer la composition spécifique ultérieurement). S'il s'agit d'un mammifère, d'un requin baleine ou d'une grande raie, tentez de l'identifier, de le sexer et d'évaluer sa taille. Dans la mesure du possible, veuillez prendre des photos ou une vidéo dans un tel cas.

4.2.2. Échantillons de taille des thons rejetés et échantillons de taille, poids et sexe des prises accessoires (Priorités 3 et 4)

- Étant positionné.e au niveau de la fin du tapis de tri, vous devrez mettre de côté des individus parmi les prises accessoires à échantillonner, c'est-à-dire à mesurer et peser (et sexer le cas échéant). Il faudra effectuer un échantillon représentatif des prises accessoires d'environ 50 à 100 kg ; si vous jugez que ce n'est pas assez représentatif, faites plus.

- Pour les thons rejetés, il faudra faire des mesures de taille sur environ 20 individus de chaque espèce (si ce nombre est disponible).
- Plusieurs options s'offrent à vous pour mettre de côté vos échantillons à mesurer en fonction matériel disponible et de la configuration du navire :
 - L'utilisation de bacs (d'environ 30 kg) se révèle très pratique pour récupérer les thons et prises accessoires en bout de tapis de tri. En estimer grossièrement le volume pour savoir si l'échantillon est suffisant et les trier par espèce ;
 - Vous pouvez mettre les individus par terre, dans un endroit qui ne gêne pas l'équipage bien évidemment ;
 - Il est aussi souvent possible de bloquer le tapis de tri, soit avec une plaque, soit en l'arrêtant, avec l'accord de l'équipage, pour disposer de plus de temps pour effectuer les échantillons.
- L'échantillonnage des thons rejetés (taille ; Priorité 3) est prioritaire devant celui des prises accessoires (taille, poids et sexe ; Priorité 4).
- L'échantillonnage des prises accessoires se fait par ordre de priorités sur les :
 - Requins et raies ;
 - Tortues ;
 - Poissons à rostre ;
 - Autres poissons.
- Pour les autres poissons, prélevez/échantillonnez des individus de chaque espèce de manière à obtenir une taille moyenne représentative par espèce. Attention, le subconscient pousse généralement à sélectionner les plus grands individus, veillez à ce que ce ne soit pas le cas et que votre échantillon soit bien pris de manière aléatoire.
- Les mesures collectées sur les thons rejetés seront à consigner dans le **FORMULAIRE C1** et les mesures sur les prises accessoires conservées et rejetées dans le **FORMULAIRE C2**.
- Certains individus parmi les prises accessoires seront conservés et mis en cuve pour le marché local ("faux-poisson"), notamment dans l'Océan Indien maintenant que les rejets sont interdits par la Résolution CTOI 17/04, et tout comme vous devez les comptabiliser, vous devez également les mesurer lorsque c'est possible, c'est-à-dire s'ils ne sont pas directement mis en cuve.
- D'autres individus seront conservés pour la cuisine du bord (dorades coryphènes par exemple) ou pour en faire du poisson séché (carangues de tous types par exemple), et vous devrez également comptabiliser et mesurer ceux-ci lorsque cela est possible. De manière générale, ces individus seront mis de côté par l'équipage, et vous pourrez les échantillonner à la fin du tri de la calée.
- Vous aurez certainement à réaliser des mesures également sur le pont pour les espèces directement triées sur le pont et qui ne sont donc pas envoyées dans le faux-pont. Ce sera généralement le cas pour les grands individus comme les poissons à rostre, grandes raies, mais aussi les tortues.
- Il est crucial de collecter des tailles d'individus en respectant le type de mesure par défaut défini pour chaque espèce (ex : FL, TL, LJFL, etc.) en Section 6.4, Tableau 18 ou au logiciel *ObServe* en cas de doute. De manière générale on aura :
 - Poissons osseux présentant une fourche, ce sera toujours une FL (longueur à la fourche) ;
 - Poissons osseux ne présentant pas de fourche, une TL (longueur totale) ;
 - Requins, ce sera une TL (longueur totale) ;
 - Raies, une DW (largeur du disque) ;
 - Poissons à rostre, ce sera toujours une LJFL (longueur maxillaire inférieure-fourche) ;
 - Tortues, on mesurera une SCL (longueur droite de la carapace).

- Toutes les mesures prises à l'aide d'un pied à coulisse, mètre ruban ou quel qu'instrument qu'il soit, seront arrondies au cm inférieur. Par exemple, pour une mesure réelle de 56.7 cm, on notera 56 cm.
- Pour les mesures de poids, à effectuer avec un peson mécanique, peson électronique, balance de précision ou balance anti-roulis, on privilégiera les espèces accessoires les moins communes, c'est-à-dire autres que CNT (baliste rude), DOL (dorade coryphène), RRU (coureur arc-en-ciel) et WAH (wahoo).

4.3. Thons conservés

4.3.1. Tonnage des thons conservés

- Les quantités de thons commerciaux par espèce qui sont mis en cuve (donc conservés) seront à collecter auprès du patron, du second, du chef mécanicien ou bien du frigoriste. Elles seront à reporter dans la partie "Thons conservés" du **FORMULAIRE B**. Ces informations doivent être conformes aux déclarations du patron dans son journal de pêche. L'information sur la(es) cuve(s) ou cale(s) de destination doit également être reportée. Vous utiliserez le champ "Notes" si vous avez des remarques personnelles à apporter.
- Des quantités significatives de thons mineurs (auxides, thonines, etc.) sont conservées pour le "marché local" (on appelle cela aussi le "faux-poisson") et peuvent être mises en cuve directement (sans tri préalable). Elles ne sont généralement pas déclarées dans le logbook par le patron, et si c'est le cas, vous le mentionnez dans les "Notes". Vous devez donc évaluer ces quantités et les reporter dans le tableau "Thons conservés" du FORMULAIRE B (et non dans le tableau "Faune accessoire") en leur attribuant la catégorie de poids 10 "Non déclaré dans le logbook (pour le marché local)".

4.3.2. Echantillons de taille des thons conservés (Priorité 5)

- Dit "Protocole C3", cet échantillonnage des tailles des thons conservés à consigner dans le **FORMULAIRE C3** concerne uniquement les embarquements sur les navires de l'armement SAPMER qui procèdent au "shiftage" des cuves. Cet échantillonnage a pour but de suppléer à l'échantillonnage des thons conservés qui est habituellement réalisé au port, à la fin de chaque marée.
- Cet échantillonnage des thons conservés, dont le protocole est décrit en détail dans l'**Annexe II**, doit être réalisé sur 6 calées par marée donnant lieu à un débarquement. Lorsque vous déciderez d'effectuer cet échantillonnage sur une calée, il ne faudra néanmoins pas négliger les priorités 1 et 2 du protocole habituel concernant les rejets de thons et prises accessoires. La prise d'échantillons de taille des thons rejetés et prises accessoires (Priorités 3 et 4) peut en revanche être réduite lors de ces calées.

5. UTILISATION DES FORMULAIRES

- Notez les informations immédiatement après leur observation. Ne reportez pas à plus tard, votre mémoire vous jouera des tours.
- Toutes les informations seront notées avec un crayon gras (2B), au moment de leur observation.
- Les informations devront être reportées de façon lisible sur les formulaires, dans les espaces désignés.
- N'effacez jamais vos notes, même si vous réalisez plus tard qu'elles sont fausses. Si tel est le cas, rayez ces notes et écrivez à côté ou en dessous vos observations corrigées.
- Si vous n'êtes pas sûr.e d'une information, laissez la case réponse vide et faites une note explicative dans la case "Notes".
- En soirée, passez en revue toutes les informations que vous avez relevées dans la journée. Si vous voyez que vous avez oublié de noter une information et que vous pouvez la retrouver, rajoutez-la sur le

formulaire. En revanche, si vous n'êtes pas sûr.e de l'exactitude de l'information retrouvée, ne complétez pas le formulaire.

5.1. FORMULAIRE Couverture/En-tête

- Ce formulaire permet de consigner les caractéristiques générales de la marée (**Annexe III.1**).
- On remplira un **FORMULAIRE Couverture/En-tête** pour chaque marée. A la suite d'un débarquement du poisson, lorsque le navire repart en mer, même si la bordée reste inchangée, on commencera une nouvelle marée.

FORMULAIRE Couverture/En-tête	
Programme	Nom du programme (ex : DCF IRD, OCUP, Moratoire ICCAT).
Code de la marée	Laisser le coordinateur régional inscrire le code de la marée.
Nom et prénom de l'observateur	Inscrire votre nom en lettres capitales et votre prénom en minuscules.
Océan	Atlantique ou Indien.
Nom du bateau	Nom du bateau, connu avant l'embarquement.
Code bateau	Code IRD du bateau.
Armement	Armement propriétaire du bateau.
Type d'engin de pêche	Sera toujours "Senne" dans ce cas.
Caractéristiques de la senne	Se renseigner auprès du patron pour les caractéristiques de la senne.
Date de début de marée	Date de départ du port avec l'observateur.
Date de fin de marée	Date de retour au port avec l'observateur.
Port d'embarquement	Port de départ avec l'observateur à bord.
Port de débarquement	Port d'arrivée avec l'observateur à bord.

5.2. FORMULAIRE A : Route et paramètres de l'environnement

- Ce formulaire résume l'activité du senneur tout au long de la marée, les changements de l'activité du navire, les détections et les observations de l'environnement (**Annexe III.2**).
- Il doit être rempli pour chacun des évènements suivants :
 - Changement de zone déclarée ;
 - Opération de pêche ;
 - Opération sur objet ;
 - Ou, au minimum chaque deux heures pleines entre le début et la fin d'activité même si aucune des opérations précitées n'est réalisée. Les deux heures proposées sont un minimum pour reconstituer le trajet suivi par le bateau mais, selon les possibilités, un intervalle d'une heure serait préférable.
- Attention, certaines activités peuvent être réalisées au cours de la soirée ou pendant la nuit (ex : des déploiements de DCP), et dans ce cas vous devrez récupérer ces informations en passerelle le matin venu.
- Les latitudes et longitudes doivent être notées en degrés et minutes décimales et non en degrés, minutes et secondes. La précision au dixième de minute est importante dans le cas où deux activités sont très proches dans le temps et qu'elles risquent de générer une vitesse anormale entre deux positions du navire (contrôle de vitesse dans *ObServe*). On ne notera pas le signe des latitudes et longitudes mais le quadrant d'appartenance de la position : 1 pour NE ; 2 pour SE ; 3 pour SW ; 4 pour NW.
- Les activités disponibles sont listées dans le **Tableau 2A**.

- Lorsque la situation d'un "non-coup de senne" se présente, c'est-à-dire lorsque le navire va vers un système observé et finalement décide de ne pas effectuer le coup de pêche, il existe deux cas :
 - Le navire s'apprêtait à faire un coup sur banc libre, cas dans lequel la raison de non-réalisation du coup senne (**Tableau 6**) est à préciser sur une activité bateau de code 05 "Thonier arrivant sur le système détecté" (**Tableau 2A**). C'est le seul et unique cas où l'on utilisera une activité bateau de code 05.
 - Le navire s'apprêtait à faire un coup sur banc objet, cas dans lequel la raison de non-réalisation du coup senne (**Tableau 6**) est à préciser sur une activité bateau de code 13 "Opération sur objet flottant (visite, pose, modification, récupération)" (**Tableau 2A**) qui sera pour l'occasion une simple visite d'objet.
- N'oubliez pas de changer de formulaire chaque jour.

FORMULAIRE A : Route et paramètres de l'environnement	
Nom de l'observateur	Inscrire votre nom.
Nom du bateau	Nom du bateau, connu avant l'embarquement.
Code bateau	Code IRD du bateau.
Date du jour	Format de la date : jj/mm/aaaa.
N° de formulaire A (route)	Numéro séquentiel du formulaire. Un nouveau formulaire doit être utilisé chaque jour.
Loch matin	A recueillir sur le loch du bateau au début de la journée.
Loch soir	A recueillir sur le loch du bateau à la fin de la journée.
Commentaire	Commentaire éventuel sur la journée.
Heure	Heure GMT.
Quadrant	Voir Tableau 1 (1 digit) : 1 pour NE ; 2 pour SE ; 3 pour SW ; 4 pour NW.
Latitude	Voir Tableau 1 (6 digits : degrés, minutes avec 2 décimales).
Longitude	Voir Tableau 1 (7 digits : degrés, minutes avec 2 décimales).
Activité du bateau	Voir codes Tableau 2A (2 digits). En cas de changement de ZEE (code 21) créer une ligne pour chaque sortie/entrée de ZEE (se référer au Tableau 2B des ZEE). L'information est donnée par le capitaine (sans nécessité de fournir un certificat de sortie et entrée de zone). Pour un changement de ZEE pendant la nuit l'activité "21" sera notée en première position sur le FORMULAIRE A (route) du lendemain. L'heure et la position seront celles déclarées par le capitaine (à préciser dans les notes) lors du changement de zone.
Activité environnante	Voir codes Tableau 3 (1 digit).
Vitesse du bateau	Vitesse du bateau exprimée en nœuds (2 digits).
Température de surface	Relever dans cette case la température de surface avec une précision au 1/10 de degré (3 digits dont une décimale).
Vitesse du vent	Voir codes Tableau 4 (1 digit).
1er mode de détection	Indiquer ici le premier mode de détection. Voir codes Tableau 5 (1 digit).
Raison de non-réalisation du coup de senne	Quand le bateau va vers un système observé et finalement décide de ne pas faire le coup, notez les raisons. Voir codes Tableau 6 (2 digits).

Systèmes observés	Il y a trois cases dans lesquelles on notera le premier système associé au banc, observé par l'équipage, ainsi que ceux qui le seraient postérieurement (par exemple, un système détecté au moment du virage du filet). Voir codes Tableau 7 (2 digits chacun).
Distance	Relever dans cette case la distance d'observation au 1/10e de milles. (3 digits dont une décimale).
N° formulaire B (calée)	Reporter le numéro du FORMULAIRE B (calée) si une calée a été réalisée.
N° opération sur objet (D)	Reporter le numéro d'opération sur objet qui se trouve dans la première colonne du FORMULAIRE D (suivi des objets flottants) si l'opération bateau est liée une opération sur objet.
Notes	Espace libre laissé à l'observateur pour tout type de remarques sur chacune des activités.

5.3. FORMULAIRE B : Caractéristiques de la calée

- Ce formulaire permet de consigner l'ensemble des caractéristiques de l'opération de pêche et de ses résultats (**Annexe III.3**).
- Il sera rempli à chaque fois que la senne est mise à l'eau, même en cas de coup nul.
- Par ailleurs, un "coup nul" est défini comme une calée sans capture de thons majeurs mais pouvant contenir des espèces non ciblées (dont les thons mineurs).
- L'identification au niveau de l'espèce est très importante pour l'analyse des données. Aidez-vous des guides d'identification des espèces qui vous ont été fournis en version papier ou numérique, et prenez des photos des espèces.
- Afin d'estimer les quantités de la composition par espèce des rejets de thons (majeurs et mineurs) et des prises accessoires, référez-vous au protocole décrit en **Section 4**.
- Les informations sur le courant ainsi que l'estimation du banc à partir du sonar sont facultatives.

FORMULAIRE B : Caractéristiques de la calée	
Caractéristiques générales de la calée	
N° de formulaire B (calée)	Donner des numéros consécutifs pour chaque calée y compris les coups nuls (sachant que le n°1 correspondra à la première calée de la marée de l'observateur).
Date	Format de la date : jj/mm/aaaa.
Code bateau	Code IRD du bateau.
Nom du supply	Nom du navire baliseur si le coup de pêche a été réalisé sur un DCP déployé par le baliseur en question.
N° de formulaire A (route)	Mettre le numéro de FORMULAIRE A (route) sur lequel a été déclaré la calée.
N° de ligne de route	Mettre le numéro de ligne du FORMULAIRE A (route) correspondant à la calée.
Raison du coup nul	En cas de coup nul, renseigner la raison en se référant au Tableau 8 .
Début de la calée	Heure de début de calée = largage du skiff (en heure GMT).
Fin de coulissage	Heure de fin de coulissage = anneaux à bord (en heure GMT).
Fin de la calée	Heure de fin de calée = skiff à bord (en heure GMT).
Courant (facultatif)	

Vitesse du courant en nœuds	Indiquer la vitesse du courant le plus fort observé dans les 100 premiers mètres (en nœuds avec une décimale).
Direction du courant en degrés	Indiquer la direction du courant par un angle entre 0 et 360°.
Profondeur du courant	Noter la profondeur du courant le plus fort observé dans les 100 premiers mètres.
Informations du sonar (facultatif)	
Épaisseur du banc	Noter, quand c'est possible, l'épaisseur du banc de thons (en mètres) d'après la lecture sonar avant le début de la manœuvre de pêche.
Profondeur moyenne	Noter la profondeur moyenne du banc (en mètres) d'après la lecture sonar avant le début de la manœuvre de pêche.
Profondeur début	Noter la profondeur à laquelle se situe la partie la plus superficielle du banc (en mètres) d'après la lecture sonar avant le début de la manœuvre de pêche.
Thons conservés (conserverie et "marché local")	
Noter ici les informations (espèce et poids) fournies par le patron de pêche ou le frigoriste (et non votre propre estimation) pour le thon destiné aux conserveries, et votre propre estimation des tonnages par espèce pour les thons mineurs destinés au "marché local".	
Code FAO	Voir liste des espèces en Section 6.4, Tableau 18.
Catégorie commerciale	Voir codes Tableau 9.
Poids (en t)	Poids des captures en tonnes.
Cuve	Noter la/les cuve(s) dans la ou laquelle/lesquelles ont été mis les poissons de la calée correspondante. Exemples : 6B sera la cuve N°6 de bâbord ; 5T sera la cuve n°5 de tribord.
Thons rejetés	
Noter vos estimations pour thons majeurs et mineurs rejetés (en tonnes)	
Code FAO	Voir liste des espèces en Section 6.4, Tableau 18.
Catégorie commerciale	Voir codes Tableau 9.
Raison du rejet	Voir codes Tableau 11. Vous devez sélectionner la raison correspondant à votre propre jugement, souvent le Capitaine déclarera que le poisson est "impropre à la consommation humaine" alors qu'il est en réalité juste "trop petit". Vous devrez préciser dans le champ "Notes" l'avis du Capitaine s'il diffère du votre.
Poids (en t)	Poids des rejets en tonnes.
Salabardés (O/N)	Noter OUI ("O") dans le cas où les thons ont été salabardés, c'est-à-dire hissés sur le pont, avant d'être rejetés, ou NON (N) dans le cas où la senne a été ouverte/chavirée afin de laisser s'échapper la capture sans la hisser à bord.
Faune accessoire	
Noter vos estimations correspondant aux prises accessoires qu'elles soient conservées ou rejetées. Il est recommandé de renseigner le nombre et la taille moyenne des individus par espèce, devenir et statut au rejet.	
Code FAO	Voir liste des espèces en Section 6.4, Tableau 18.
Devenir	Noter le devenir des captures ainsi que leur statut au rejet. Voir codes Tableau 10.

Raison du rejet	Voir codes Tableau 11 .
Poids total estimé (en t)	Noter le poids total estimé en tonnes uniquement dans le cas où l'on n'aura pas pu estimer le nombre total d'individus. Ce champ est donc facultatif lorsque vous avez pu relever un nombre total d'individus et une taille moyenne pour ces individus.
Nombre total estimé	En priorité, on renseignera le nombre total d'individus estimé, qui servira avec le poids moyen, à estimer le poids total.
Poids moyen (en kg)	Noter l'estimation du poids individuel moyen en kg uniquement dans le cas où la taille moyenne n'a pu être observée ou estimée. Ce champ est donc facultatif lorsque vous avez relevé une taille moyenne.
Taille moyenne (en cm)	En priorité, on renseignera la taille moyenne des individus estimée ou calculée à partir des échantillons réalisés. Elle sera utilisée par le logiciel pour calculer le poids moyen individuel.
Notes	Espace libre laissé à l'observateur pour tout type de remarques sur la calée. Si vous avez pris des photos pour identifier les espèces a posteriori, noter ici le numéro/nom de la photo.

5.4. FORMULAIRE C1 : Échantillonnage des thonidés rejetés

- Ce formulaire permet de relever les mensurations des thonidés faisant l'objet de rejets en mer pendant et après la calée (**Annexe III.4**). Les thons conservés étant échantillonnés au débarquement (sauf exception, voir **FORMULAIRE C3**), il s'agit ici d'échantillonner et de consigner exclusivement les thons rejetés.
- Ce formulaire présente une (ou deux) colonne(s) pour chacune des espèces destinée(s) à recevoir la distribution des tailles des individus mesurés.
- La priorité absolue est donnée aux rejets des espèces de thons listées ci-dessous en mesurant tous les individus s'ils sont peu nombreux, ou autrement un échantillon représentatif :
 - *Thunnus albacares* YFT ;
 - *Katsuwonus pelamis* SKJ ;
 - *Thunnus obesus* BET ;
 - *Thunnus alalunga* ALB ;
 - *Euthynnus alletteratus* LTA (dans l'Atlantique) ;
 - *Euthynnus affinis* KAW (dans l'Indien) ;
 - *Auxis rochei* BLT ;
 - *Auxis thazard* FRI

FORMULAIRE C1 : Échantillonnage des thonidés rejetés	
N° de formulaire C1	Numéroté de manière consécutive chacun des formulaires d'échantillonnage.
N° de formulaire B (calée)	Reporter le numéro de la calée correspondante.
N° de formulaire A (route)	Reporter le numéro de la route correspondante.
N° de ligne de la route	Reporter le numéro de ligne de route inscrit sur le FORMULAIRE A .
Date	Format de la date jj/mm/aaaa.
Code bateau	Code IRD du bateau.
Taille	Noter les chiffres des dizaines devant les unités (0 à 9) en fonction de la distribution des tailles que vous avez à mesurer (ex : 60, 70, 80).
Nb d'individus	Reporter les individus mesurés à l'aide de bûchettes groupées par 5. Par exemple : 2 = II ; 4 = IIII ; 5 = ##### ; 8 = ##### III

Notes	Espace libre laissé à l'observateur pour tout type de remarques sur l'échantillonnage des thons rejetés.
--------------	--

5.5. FORMULAIRE C2 : Échantillonnage des espèces accessoires

- Ce formulaire permet de relever les mensurations des prises accessoires, en particulier la taille et éventuellement le poids si un peson ou une balance anti-roulis sont à disposition (**Annexe III.5**). Le sexe sera à collecter pour certaines espèces et s'il déterminable (par exemple pour le requins et raies).
- Le **FORMULAIRE C2** présente deux tableaux :
 - Échantillons par classes de taille : les mensurations peuvent notées par classes de taille d'un cm. Comme pour le **FORMULAIRE C1**, on pensera à reporter les chiffres des dizaines en fonction de gamme de taille présente. De manière générale, on y inscrira les mesures des espèces relativement abondantes comme *Canthidermis maculata* CNT, *Elagatis bipinnulata* RRU, etc.
 - Échantillons par individu : cela concerne les individus échantillonnés pour lesquels il a été possible déterminer le sexe et/ou de prendre une mesure de poids (avec un peson ou une balance anti-roulis). De manière générale, on y inscrira les échantillons de requins (Ex : *Carcharhinus falciformis* FAL) ainsi que les espèces les moins communes.
- En aucun cas il ne faut inscrire d'estimations de taille (ou de poids) dans ce **FORMULAIRE C2** qui est réservé uniquement aux vraies mesures réalisées à l'aide d'un outil de mesure.
- Attention, il ne faut pas reporter un même échantillon dans les deux tableaux "Échantillons par classes de taille" et "Échantillons par individus", auquel cas il serait compté deux fois.

FORMULAIRE C2 : Échantillonnage des espèces accessoires	
N° de formulaire C2	Numéroter de manière consécutive chacun des formulaires d'échantillonnage.
N° de formulaire B (calée)	Reporter le numéro de la calée correspondante.
N° de formulaire A (route)	Reporter le numéro de la route correspondante.
N° de ligne de la route	Reporter le numéro de ligne de route inscrit sur le FORMULAIRE A .
Date	Format de la date jj/mm/aaaa.
Code bateau	Code IRD du bateau.
Échantillons par classes de taille	
Code FAO	Voir liste des espèces en Section 6.4, Tableau 18 .
Taille	Noter les chiffres des dizaines devant les unités (0 à 9) en fonction de la distribution des tailles que vous avez à mesurer (ex : 60, 70, 80).
Nb d'individus	Reporter les individus mesurés à l'aide de bûchettes groupées par 5. Par exemple : 2 = II ; 4 = IIII ; 5 = IIII I ; 8 = IIII III
Échantillons par individu	
Code FAO	Voir liste des espèces en Section 6.4, Tableau 18 .
Taille	Noter la taille mesurée (pas d'estimation) de l'individu en prenant garde à avoir pris le type de mesure correct pour cette espèce. Se référer au Tableau 18 ou au logiciel <i>ObServe</i> .
Sexe	Noter le sexe de l'individu lorsque celui-ci peut être déterminé. Ce sera le cas pour les tortues, requins et raies. Le code "Indéterminé" sera utilisé lorsque l'observation a été faite mais qu'il n'a pas été possible de déterminer le sexe, par exemple dans le cas d'un individu juvénile. Vous choisirez "Non collecté" pour le individus/espèces pour lesquels vous n'avez pas tenter de déterminer le sexe.
N° de photo	Noter la référence de la photo correspondante à l'individu.

Poids en kg (si pesée)	Noter le poids en kg de l'individu si une pesée a pu être effectuée à l'aide d'un peson, d'une balance de précision ou d'une balance anti-roulis.
Notes	Espace libre laissé à l'observateur pour tout type de remarques sur l'échantillonnage des espèces associées.

5.6. FORMULAIRE C3 : Échantillonnage des thonidés conservés sur les navires SAPMER

- Ce formulaire permet de consigner les mensurations des thonidés conservés effectuées dans le cadre du protocole d'échantillonnage dit "Protocole C3" à réaliser uniquement sur les navires procédant au "shiftage" des cuves, c'est-à-dire les navires SAPMER dans l'Océan Indien (**Annexe III.6**).
- Le "Protocole C3" est décrit en détails en **Annexe II**.

FORMULAIRE C3 : Échantillonnage des thonidés conservés sur les navires SAPMER	
N° d'échantillon C3	Numéroter de manière consécutive chacun des formulaires d'échantillonnage.
N° de formulaire B (calée)	Reporter le numéro de la calée correspondante.
Nom de l'observateur	Inscrire votre nom.
Latitude	Voir Tableau 1 (6 digits : degrés, minutes avec 2 décimales). Il faudra également bien préciser N ou S.
Longitude	Voir Tableau 1 (7 digits : degrés, minutes avec 2 décimales). Il faudra également bien préciser E ou W.
Date de la calée	Format de la date : jj/mm/aaaa.
Code IRD du bateau	Inscrire le code IRD du bateau.
Nom du bateau	Inscrire le nom du bateau.
Première étape : Comptage	
Nb d'individus comptés	Reporter le nombre total d'individus estimé par espèce et catégorie de poids, ainsi que toutes espèces/catégories de poids confondues.
Deuxième étape : Mensurations	
Nb d'individus mesurés	Reporter le nombre d'individus mesurés par espèce et catégorie de poids, ainsi que le total.
Notes	Espace libre laissé à l'observateur pour tout type de remarques sur l'échantillonnage des thons conservés.
Mensurations en LF (longueur fourche) pour les individus < 70 cm FL Ces mensurations sont à réaliser à l'aide d'une règle graduée ou ichtyomètre.	
Code espèce	Voir liste des codes FAO des espèces en Section 6.4, Tableau 18 .
Taille	Noter les chiffres des dizaines devant les unités (0 à 9) en fonction de la distribution des tailles que vous avez à mesurer (ex : 60, 70, 80).
Nb d'individus	Reporter les individus mesurés à l'aide de bâchettes groupées par 5 (par exemple : 2 = II ; 4 = IIII ; 5 = ##### ; 8 = ##### IIII) ou directement le nombre de d'individus mesurés.
Mensurations en LD1 (longueur à la base de la 1ère dorsale) pour les individus > 70 cm FL ou > 22 cm LD1 Ces mensurations sont à réaliser à l'aide d'un pied à coulisse.	
Code espèce	Voir liste des codes FAO des espèces en Section 6.4, Tableau 18 .
Taille	Noter les chiffres des dizaines devant les unités (0 à 9) en fonction de la distribution des tailles que vous avez à mesurer (ex : 60, 70, 80).

Nb d'individus	Reporter les individus mesurés à l'aide de bûchettes groupées par 5 (par exemple : 2 = II ; 4 = IIII ; 5 = IIII ; 8 = IIII III) ou directement le nombre de d'individus mesurés.
-----------------------	--

5.7. FORMULAIRE D : Suivi des objets flottants (FOBs)

- Ce formulaire est destiné à recueillir les informations relatives aux objets flottants incluant toutes les opérations sur objets, leur description en termes de matériaux, les opérations relatives aux balises, et la faune associée aux objets flottants (**Annexe III.7**).
- Toutes les interactions ou opérations sur objets flottants doivent être notées, même celles qui ne seraient pas relevées par le bord.
- Notez qu'un objet flottant peut uniquement être déclaré dans une activité bateau de code 06 "Début pêche (largage du skiff)" ou 13 "Visite, pose, modification ou récupération d'un DCP" (voir **Tableau 2A**).
- Selon le type d'activité sur objet (Tableau 12) vous aurez à renseigner la composition de l'objet flottant à l'arrivée sur cet objet et/ou au départ de cet objet.
- Notez qu'un objet flottant peut être constitué de plusieurs éléments, par exemple dans le cas du renforcement d'un tronc d'arbre avec un DCP balisé.
- Un renforcement est défini comme l'action de déployer un DCP sur un objet existant déjà dans l'eau, qu'il soit naturel ou non. La pose d'une balise seule sur un objet quel qu'il soit n'est pas un "renforcement" d'objet.
- Il existe des cas spéciaux pour lesquels il conviendra de cocher, en plus de la description des éléments constitutifs, la case "Autres propriétés (à préciser dans les notes)" et de préciser de quoi il s'agit dans le champ "Notes" du **FORMULAIRE D** :
 - DCP expérimental (Cocher 4-7 dans *ObServe* et préciser l'identifiant du DCP expérimental en plus de la description des éléments constitutifs)
 - Plusieurs radeaux emmêlés (Cocher 4-8 dans *ObServe* et préciser le nombre de FOBs emmêlés en plus de la description des éléments constitutifs)
 - DCP furtif, submergé ou partiellement submergé (Cocher 4-9 dans *ObServe* en plus de la description des éléments constitutifs)
- Dans le cas d'un "transfert" de balise d'un objet flottant appartenant à un autre navire, on notera le code 2 (**Tableau 15**) pour la récupération de la balise sur la première ligne, puis le code 3 (**Tableau 15**) pour le déploiement de la balise du bateau sur le DCP sur la seconde ligne.

FORMULAIRE D : Suivi des objets flottants (FOBs)	
Nom de l'observateur	Inscrire votre nom.
Nom du bateau	Noter en lettres capitales le nom du bateau.
Code bateau	Noter le code IRD du bateau.
N° de formulaire D	Numéroter de manière consécutive chacun des formulaires.
N° d'opération sur objet	Numéroter de manière séquentielle les différentes opérations sur objet réalisées sur toute la marée. Au changement de formulaire D, on ne reprendra pas un 1 la numération. C'est ce numéro d'opération qui sera à reporter dans le FORMULAIRE A (route).
N° du formulaire A (route)	Reporter le numéro de FORMULAIRE A (route) sur lequel a été reporté l'activité sur objet.
N° de ligne de la route	Reporter le numéro de ligne de la route correspondant à l'activité sur objet depuis FORMULAIRE A (route).

Date	Format de la date : jj/mm/aaaa.
A l'arrivée	Cocher cette case ("X") lorsque vous vous apprêtez à décrire l'état initial de l'objet flottant au moment où celui-ci est rencontré/visité.
Au départ	Cocher cette case ("X") lorsque vous vous apprêtez à décrire l'état de l'objet flottant au moment où celui-ci est laissé à l'eau après une visite/modification/balisage ou dans le cas où celui-ci vient d'être mis à l'eau.
Objet flottant	
Type d'opération sur objet	Voir Tableau 12 (1 digit).
Description des matériaux	Cocher ("X") le ou les éléments constitutifs de l'objet flottant en référence au Tableau 13 qui décrit la nomenclature CECOFAD des types d'objets flottants. Plusieurs éléments peuvent être cochés, par exemple, lorsqu'un tronc d'arbre est renforcé par un DCP. Lorsque vous observez un type d'objet particulier, comme par exemple un bout d'aile d'avion, vous cocherez HALOG et préciserez dans les notes de quoi il s'agit.
Autres propriétés	Cocher cette case ("X") et préciser dans le champ réservé pour les notes toute propriété particulière de l'objet flottant. Ce sera le cas pour un DCP furtif/submergé, un DCP expérimental, etc., ainsi que le cas où plusieurs radeaux sont emmêlés.
Faune présente sur ou autour du FOB	
Code espèce	Noter le code FAO de l'espèce. Voir liste des espèces en Section 6.4, Tableau 18 . Le champ ne permet de renseigner qu'une seule espèce. Si vous avez observé plusieurs espèces, vous inscrirez dans les notes le Code espèce/Statut/Nombre de la 2ème ou plus espèce. Par exemple : pour deux tortues olivâtres maillées et rejetées vivantes, on notera LKV/5/2.
Statut	Voir codes Tableau 14 (1 digit).
Nombre d'individus	Noter le nombre d'individus d'une espèce pour un statut donné.
Balise	
Type d'opération sur balise	Voir Tableau 15 (1 digit).
Type/marque/modèle de la balise	Voir Tableau 16 (1 ou 2 digits).
N° d'identification de la balise	Noter le numéro d'identification de la balise constitué de caractères numériques uniquement, c'est-à-dire en omettant bien le modèle de la balise. Par exemple : si on lit M3i+508435, le numéro d'identification sera 508435. En fonction de la marque de la balise, il peut y avoir entre 5 et 9 caractères numériques.
Nationalité de la balise	Voir Tableau 17 (1 ou 2 digits).
Nom du navire propriétaire	Noter le nom du navire propriétaire de la balise lorsque celui-ci est identifiable.
Notes	En plus des informations complémentaires à fournir dans certains cas sur la description de l'objet flottant ou de la faune observée, vous pourrez noter dans ce champ tout autre observation.

6. TABLES DE REFERENCE

6.1. Codes du FORMULAIRE A

Tableau 1. Quadrant, latitude et longitude

Exemple	Quadrant	Latitude		Longitude	
		dd	mm.ss	ddd	mm.ss
02°00.00'N ; 02°30.00'E	1	02	00.00	002	30.00
02°00.00'S ; 02°30.00'E	2	02	00.00	002	30.00
02°00.00'S ; 02°30.00'W	3	02	00.00	002	30.00
02°00.00'N ; 02°30.00'W	4	02	00.00	002	30.00

Tableau 2A. Activité du bateau

Code	Description
00	Au port
01	Transit (route sans recherche), de jour ou de nuit
02	Recherche (général)
03	Recherche exclusive d'objets flottants
04	Route vers le système observé (si le capitaine décide de changer de route, refaire une ligne avec code 04 et ajouter un commentaire)
05	Thonier arrivant sur le système détecté
06	Début pêche (largage du skiff)
08	En dérive près d'un banc ou d'un objet flottant, observation après arrivée sur le système
09	En dérive la nuit (moteur stoppé)
10	A la cape (allure réduite, face au vent ou à la houle, en cas de gros temps)
11	Avaries en mer
12	Transbordement en pleine mer
13	Opération sur objet flottant (visite, pose, modification, récupération)
16	Fin de veille
17	Mouillage au dessus d'un mont sous marin
18	Route de nuit vers objet
21	Changement de zone (ZEE ou Eaux Internationales). Noter en commentaires [ZEE quittée]/[ZEE d'entrée] à l'aide des codes ZEE présentés dans le Tableau 2B
99	Autres (à préciser dans les notes)

Codes supprimés : 03, 07, 14, 15, 17, 20

Tableau 2B. Codes des ZEE (Zone Économique Exclusive)

Océan Atlantique		Océan Indien	
Code	Description	Code	Description
AGO	Angola	ZAF	Afrique du Sud
BEN	Bénin	COM	Comores
CMR	Cameroun	KEN	Kenya
CPV	Cap Vert	MDG	Madagascar
COG	Congo	MDV	Maldives
CIV	Côte d'Ivoire	MUS	Maurice
GAB	Gabon	FRA-YT	Mayotte

GMB	Gambie	MOZ	Mozambique
GHA	Ghana	FRA-RE	Réunion
GIN	Guinée	SYC	Seychelles
GNB	Guinée Bissau	SOM	Somalie
GNQ	Guinée Équatoriale	TZA	Tanzanie
LBR	Libéria	GBR-CH	Terr. Britannique (Chagos)
MAR	Maroc	FRA-BA	Terr. Franç. Bassas
MRT	Mauritanie	FRA-EU	Terr. Franç. Europa
NGA	Nigéria	FRA-GL	Terr. Franç. Glorieuses
COD	République Démocratique du Congo	FRA-JN	Terr. Franç. Juan de Nova
ESH	Sahara Occidental	FRA-TR	Terr. Franç. Tromelin
STP	Saint Thomas et Prince		
SEN	Sénégal		
SLE	Sierra Leone		
TGO	Togo		
XIN	Eaux Internationales	XIN	Eaux Internationales

Tableau 3. Activité autour du bateau

Code	Description
0	Indéterminé
1	Seul dans la zone
2	Dans un groupe, avec autre(s) thonier(s) visible(s) au radar
3	De même engin et de même pavillon
4	D'engins différents et de même pavillon
5	De même engin et de pavillons différents
6	D'engins et de pavillons différents
7	Autre

Tableau 4. Vitesse du vent (échelle de Beaufort)

Code	Vent		Mer	
	Description	Vitesse (nds)	Description	Hauteur des vagues (m)
0	Calme	<1	Calme	0
1	Très légère brise	1-3	Calme, ridée	0-0,1
2	Légère brise	4-6	Belle, vaguelettes	0,1-0,5
3	Petite brise	7-10	Peu agitée, vaguelettes surmontées de moutons	0,5-1,25
4	Jolie brise	11-16	Agitée, petites vagues, nombreux moutons	1,25-2,5
5	Bonne brise	17-21	Forte, vagues moyennes écumeuses	2,5-4
6	Vent frais	22-27	Très forte, grosses vagues très écumeuses	4-6
7	Grand frais	28-33	Grosse, formation de traînées d'écumes	6-9
8	Coup de vent	34-40	Très grosse, traînées d'écumes bien nettes	9-14
9	Fort coup	41-47	Énorme, visibilité se réduisant avec l'augmentation de l'écume de vent dans l'air	>14
10	Tempête	48-55		

11	Violente tempête	56-63		
12	Ouragan	64		

Tableau 5. Mode de détection

Code	Description
0	Mode de détection inconnu
1	Œil nu
2	Jumelles
3	Radar oiseaux
4	Radar
5	Sonar
6	Sondeur
7	Bouée émettrice
8	Apparence signalée par un autre navire
9	Autres (à préciser dans les notes)
10	Assistance aérienne (avion, hélicoptère, drone...)

Tableau 6. Raison de la non-réalisation d'une calée

Code	Description
00	Rien à signaler (pas d'observations)
Décision du capitaine	
01	Banc trop petit
02	Thons trop petits (poids, taille)
03	Par décision de l'armateur (ex : banc de listao détecté, alors que l'armateur à ce moment-là n'est intéressé que par de l'albacore)
07	Gleure ou observation sans thons
08	Forts courants
12	Calée planifiée pour le lendemain
13	Cuves pleines
14	Réglementation (absence de licence, moratoire, etc.)
Comportement du banc	
04	Se déplace trop rapidement
05	Le poisson plonge avant la calée
06	Trop profond (détecté par le sonar)
11	Poisson dispersé
Autres	
09	Avarie mécanique
10	Un autre bateau encercle le banc
99	Autres (à préciser dans les notes)

Tableau 7. Systèmes observés

Code	Description
00	Aucun système
01	Matte (pas de précision sur le type de banc)

02	Balbaya, Sardara, Brisant (ou Rouge), Saut
03	Thons en profondeur
04	Oiseaux
05	Épave non balisée
06	Épave balisée
07	Charogne
08	Charogne balisée
09	Petits odontocètes (Dauphins, globicéphales, etc.)
10	Grands odontocètes (Cachalots)
11	Mysticètes (Baleines)
12	Requin baleine
13	Requin
14	Autre thonier
15	Navire auxiliaire ("supply") ou canneur
16	Même banc échappé d'un encerclement antérieur
17	Banc sous le thonier
18	Pêche sur haut-fond (guyot)
19	Pêche sur rupture du plateau continental
20	Objet flottant
21	Requin-baleine vu avant la calée
22	Requin-baleine vu plus tard durant la calée
99	Autres (à préciser dans les notes)

Codes supprimés : 05, 06, 07, 08, 12 ; Codes ajoutés : 20, 21, 22

6.2. Codes du FORMULAIRE B

Tableau 8. Raison du coup nul

Code	Description
0	Inconnue
1	Poisson ayant coulé
2	Poisson allant trop vite
3	Courant trop fort
4	Trop de poisson
5	Filet déchiré
6	Panne de treuil
7	Mauvais temps
8	Échappement de la baleine et le poisson la suit
9	Autre (à préciser dans les notes)

Tableau 9. Catégorie de poids des thons

Albacore YFT ; Patudo BET ; Germon ALB		Listao SKJ ; Auxide BLT, FRI, FRZ ; Ravil LTA, KAW	
Code	Catégorie de poids	Code	Catégorie de poids
1	Poids < 3 kg	1	Poids < 1.8 kg
2	Poids de 3 à 10 kg	2	Poids > 1.8 kg
3	Poids de 11 à 30 kg	3	Poids de 1.8 à 4 kg

4	Poids de 3 à 30 kg	4	Poids de 1.8 à 6 kg
5	Poids de 31 à 50 kg	5	Poids de 4 à 6 kg
6	Poids de 11 à 50 kg	6	Poids de 4 à 8 kg
7	Poids > 50 kg	7	Poids de 6 à 8 kg
8	Poids > 10 kg	8	Poids > 8 kg
11	Poids > 30 kg		
9	Inconnue	9	Inconnue
10	Non déclaré dans le logbook (pour le marché local)	10	Non déclaré dans le logbook (pour le marché local)
12	Poids < 10 kg		
13	Poids < 3.5 kg (SAPMER)	13	Poids < 3.5 kg (SAPMER)
14	Poids entre 3.5 kg et 10 kg (SAPMER)	14	Poids entre 3.5 kg et 10 kg (SAPMER)

Tableau 10. Devenir des captures accessoires

Code	Description
1	Échappe du filet (pour requin-baleine et cétacés)
2	Sorti vivant du filet (pour requin-baleine et cétacés)
3	Sorti mort du filet (pour requin-baleine et cétacés)
4	Rejeté vivant à la mer
5	Rejeté mort à la mer
6	Conservé (mis en cuve, congelé à sec, salé ou séché)
7	Partiellement conservé (Ex. : ailerons de requin, poisson séché, etc.)
8	Utilisé en cuisine du bord
9	Autre (à préciser dans les notes)
10	Ailerons de requins conservés
11	Rejeté, statut non observé
12	Conservé à des fins scientifiques
13	Rejeté suffocant
14	Rejeté suffocant blessé

Codes supprimés : 7 ; Codes ajoutés : 11, 12, 13, 14

Tableau 11. Raison du rejet

Code	Description
1	Espèce
2	Taille
3	Cuve pleine
4	Poisson abîmé ou TICH (Thon Impropre à la Consommation Humaine)
99	Autre (à préciser dans les notes)

6.3. Codes du FORMULAIRE D**Tableau 12. Type d'opération sur objet**

Code	Description
1	Mis à l'eau
2	Visite

4	Retrait
5	Abandonné (sans balise, non détruit, non coulé)
6	Détruit
7	Coulé
8	Modification ou renforcement
9	Remplacement
10	Autre (à préciser dans les notes)

Tableau 13. Description des objets flottants incluant les éléments constitutifs (Nomenclature CECOFAD étendue)

Code	Libellé	Description
	FOB	Objet flottant
1	FAD	Dispositif de concentration de poissons (DCP)
1-1	DFAD	DCP dérivant
1-1-1		Radeau
1-1-1-1		Chassis
1-1-1-1-1		Végétal, tiges, bambou
1-1-1-1-2		Métal ou PVC
1-1-1-1-3		Non visible
1-1-1-2		Revêtement supérieur
1-1-1-2-1		Filet avec maillage ≤ 7 cm
1-1-1-2-2		Filet avec maillage > 7 cm
1-1-1-2-3		Revêtement sans maillage
1-1-1-2-4		Non couvert
1-1-1-2-5		Non visible
1-1-1-3		Revêtement inférieur
1-1-1-3-1		Filet avec maillage ≤ 7 cm
1-1-1-3-2		Filet avec maillage > 7 cm
1-1-1-3-3		Revêtement sans maillage
1-1-1-3-4		Non couvert
1-1-1-3-5		Non visible
1-1-2		Structure immergée
1-1-2-1		Pas de mouillage
1-1-2-2		Pas visible
1-1-2-3		Bout/sans maillage
1-1-2-4		Maille
1-1-2-4-1		Filet saucisse
1-1-2-4-2		Filet ouvert avec maillage ≤ 7 cm
1-1-2-4-3		Filet ouvert avec maillage > 7 cm
1-1-2-4-4		Pièces de filets accolées avec maillage ≤ 7 cm
1-1-2-4-5		Pièces de filets accolées avec maillage > 7 cm
1-1-3		Autres éléments
1-1-3-1		Bidons plastique
1-1-3-2		Flotteurs
1-1-3-3		Sacs
1-1-3-4		Palmes, tiges
1-1-3-5		Rubans colorés
1-1-3-6		Poids

1-1-6		Plusieurs FAD
1-2	AFAD	DCP ancré
1-2-1		Réfecteurs radar
1-2-2		Eclairage
1-2-3		Rayon de visibilité (en miles nautiques)
2	LOG	Objet flottant non DCP
2-1	NLOG	Objet flottant d'origine naturelle
2-1-1	VNLOG	Objet flottant d'origine végétale (ex : tas de paille, tronc d'arbre, palmier, branche, etc.)
2-1-1-1		Tas de paille
2-1-1-2		Palmier, palme
2-1-1-3		Arbre, branche
2-1-2	ANLOG	Objet flottant d'origine animale (ex : charogne)
2-1-2-1		Charogne
2-2	ALOG	Objet flottant d'origine anthropique
2-2-4	FALOG	Objet flottant d'origine anthropique issu des activités de pêche (ex : filet, cordage, bouées, etc.)
2-2-4-1		Cordage, câble
2-2-4-2		Filet, morceau de filet
2-2-4-3		Bouée plastique inerte
2-2-4-4		Bouée émettrice seule
2-2-5	HALOG	Objet flottant d'origine anthropique non issu des activités de pêche (ex : bidons, électroménager, etc.)
2-2-5-1		Caisse, grosse planche
2-2-5-2		Objet plastique
2-2-5-3		Objet métallique
4		Autres propriétés
4-4		Profondeur (partie immergée)
4-5		Surface (en m2)
4-6		Taille de la maille la plus grande (en mm)
4-7		Identifiant du FOB
4-8		Nombre de FOBs emmêlés
4-9		Submergé ou partiellement submergé

Tableau 14. Statut de la faune observée au niveau du DCP

Code	Description
1	Maillée, vivante, destin inconnu
2	Maillée, morte
3	Autour du DCP (vivante, libre)
4	Sur le DCP (vivante, libre)
5	Maillée, vivante, rejetée vivante
6	Maillée, vivante, non rejetée

Codes ajoutés : 4, 5, 6

Tableau 15. Type d'opération sur balise

Code	Description
1	Visite
2	Récupération
3	Mise à l'eau

Tableau 16. Type/marque/modèle de balise

Code	Description
1	Radiogoniomètre
2	Radiogoniomètre + GPS
4	Satellite + échosondeur indéterminé
5	Satellite sans échosondeur
6	Satellite + sonar
7	Satellite + échosondeur Zunibal
8	Satellite + échosondeur Satlink
9	Satellite + échosondeur Nautical
10	Satellite + échosondeur autre (à préciser dans les notes)
98	Balise inconnue ou indéterminée
99	Autre type (à préciser dans les notes)
20	Marine Instrument (ou Nautical) modèle indéterminé
21	Marine Instrument (ou Nautical) modèle MDP
22	Marine Instrument (ou Nautical) modèle MDS
23	Marine Instrument (ou Nautical) modèle M2D
24	Marine Instrument (ou Nautical) modèle MSI
25	Marine Instrument (ou Nautical) modèle M3i
26	Marine Instrument (ou Nautical) modèle M3i+
27	Marine Instrument (ou Nautical) modèle M4i
28	Marine Instrument (ou Nautical) modèle M4i+
40	Satlink modèle indéterminé
41	Satlink modèle D+
42	Satlink modèle DS+
43	Satlink modèle DL+
44	Satlink modèle DSL+
45	Satlink modèle ISL+
46	Satlink modèle ISD+
47	Satlink modèle SLX+
60	Zunibal modèle indéterminé
61	Zunibal modèle T07 (Tunabal-7)
62	Zunibal modèle Te7 (Tunabal-e7)
63	Zunibal modèle T7+ (Tunabal-e7+)
64	Zunibal modèle T8E (Tuna8 Explorer)
65	Zunibal modèle T8X (Tuna8 Xtreme)
66	Zunibal modèle F07 (Tunabal-7 F series)
67	Zunibal modèle Fe7 (Tunabal-e7 F series)

68	Zunibal modèle F7+ (Tunabal-e7+ F series)
69	Zunibal modèle F8E (Tuna8 Explorer (F series)
70	Zunibal modèle Z07 (Zuni sin sonda)
71	Zunibal modèle Ze7 (Zuni sin sonda)
90	Thalos modèle Orbit

Codes supprimés : 1-10 ; Codes ajoutés : 20-28, 40-47, 60-71, 90

Tableau 17. Liste des pavillons susceptibles de détenir des DCP balisés

Code	Pays	Code	Pays
1	France	23	Seychelles
2	Sénégal	25	Cap Vert
3	Côte d'Ivoire	31	Iran
4	Espagne	34	Belize
7	Japon	35	Guinée Conakry
9	Corée	36	Russie
14	Ghana	42	Thaïlande
22	Maurice	99	Autre ou inconnu

6.4. Codes des espèces

- La présente liste des espèces contient les espèces le plus fréquemment rencontrées et n'est mise à jour que de façon épisodique. En revanche, le référentiel d'*ObServe* est actualisé régulièrement avec de nouvelles espèces. Merci de vous y reporter.
- Les noms scientifiques se terminant par "ae" correspondent au niveau taxonomique de la famille et souvent utilisés lorsque l'identification au niveau de l'espèce n'est pas possible.
- Si vous identifiez une espèce qui n'est pas présente dans la liste ci-dessous, notez-la "XXX*" et précisez de quoi il s'agit dans les notes. A votre retour de marée, cette espèce pourra être ajoutée à la liste de référence et il faudra mettre à jour le référentiel d'*ObServe* pour qu'elle soit sélectionnable.
- Dans des cas particuliers, on utilisera "_ZZ" (Préciser dans les notes/Autre espèce) et "_ZY" (Tout le banc).
- Il existe différents types de mesure par défaut en fonction de l'espèce (voir **Tableau 18** ci-dessous) :
 - FL = Fork length = Longueur à la fourche
 - TL = Total length = Longueur totale
 - LJFL = Lower-jaw fork length = Longueur maxillaire inférieure fourche
 - DW = Disk width = Largeur du disque
 - SCL = Standard carapace length = Longueur de la carapace
 - DML = Dorsal mantle length = Longueur dorsale du manteau

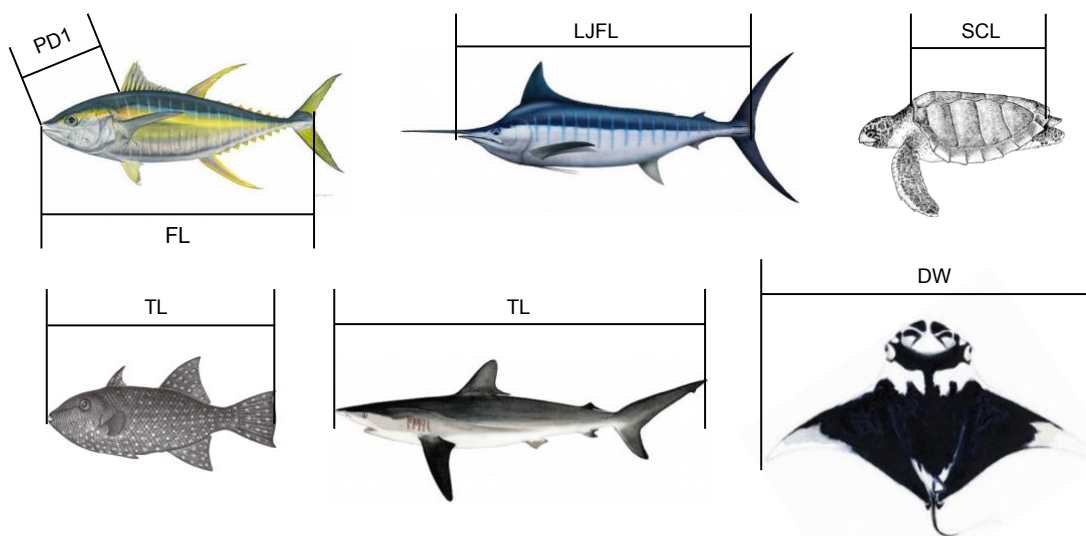


Figure 2. Types de mesure par défaut

Tableau 18. Liste des espèces, de leur présence dans les océans, et de leur type de mesure par défaut

THONIDES					
Code FAO	Nom scientifique	Nom commun	Océan Atl.	Océan Ind.	Mesure par défaut
BLT	<i>Auxis rochei</i>	Bonitou	O	O	FL
FRZ	<i>Auxis spp</i>	Auxide et bonitou	O	O	FL
FRI	<i>Auxis thazard</i>	Auxide	O	O	FL
KAW	<i>Euthynnus affinis</i>	Thonine orientale, kawakawa	N	O	FL
LTA	<i>Euthynnus alletteratus</i>	Thonine commune, ravil	O	N	FL
SKJ	<i>Katsuwonus pelamis</i>	Listao, bonite à ventre rayé	O	O	FL
BON	<i>Sarda sarda</i>	Bonite à dos rayé	O	N	FL
TUN	<i>Thunnini</i>	Thonidés nca	O	O	FL
ALB	<i>Thunnus alalunga</i>	Germon	O	O	FL
YFT	<i>Thunnus albacares</i>	Albacore, thon à nageoires jaunes	O	O	FL
BLF	<i>Thunnus atlanticus</i>	Thon à nageoires noires	O	O	FL
BET	<i>Thunnus obesus</i>	Patudo, thon obèse, thon gros yeux	O	O	FL
TUS	<i>Thunnus spp</i>	Thons Thunnus nca	O	O	FL
BFT	<i>Thunnus thynnus</i>	Thon rouge de l'Atlantique	O	O	FL
LOT	<i>Thunnus tonggol</i>	Thon mignon	N	O	FL
POISSONS A ROSTRE					
Code FAO	Nom scientifique	Nom commun	Océan Atl.	Océan Ind.	Mesure par défaut
BIL	<i>Istiophoridae</i>	Makaires, marlins, voiliers nca	O	O	LJFL
SAI	<i>Istiophorus albicans</i>	Voilier de l'Atlantique	O	N	LJFL
SFA	<i>Istiophorus platypterus</i>	Voilier de l'Océan Indien	N	O	LJFL

BLM	<i>Makaira indica</i>	Makaire noir	N	O	LJFL
BUM	<i>Makaira nigricans</i>	Makaire bleu	O	O	LJFL
WHM	<i>Tetrapturus albidus</i>	Makaire blanc	O	N	LJFL
SSP	<i>Tetrapturus angustirostris</i>	Makaire à rostre court	O	O	LJFL
MLS	<i>Tetrapturus audax</i>	Marlin rayé	N	O	LJFL
SPF	<i>Tetrapturus pfluegeri</i>	Makaire bécune	O	N	LJFL
SWO	<i>Xiphias gladius</i>	Espadon	O	O	LJFL
REQUINS					
Code FAO	Nom scientifique	Nom commun	Océan Atl.	Océan Ind.	Mesure par défaut
PTH	<i>Alopias pelagicus</i>	Renard pélagique	N	O	TL
THR	<i>Alopias spp</i>	Renards de mer nca	O	O	TL
BTH	<i>Alopias superciliosus</i>	Renard à gros yeux	O	O	TL
ALV	<i>Alopias vulpinus</i>	Renard	O	O	TL
RSK	<i>Carcharhinidae spp</i>	Requins Carcharhinidés nca	O	O	TL
CVX	<i>Carcharhiniformes</i>	Ordre Carcharhiniformes	O	O	TL
CCB	<i>Carcharhinus brevipinna</i>	Requin tisserand	O	O	TL
FAL	<i>Carcharhinus falciformis</i>	Requin soyeux	O	O	TL
CCE	<i>Carcharhinus leucas</i>	Requin bouledogue	O	O	TL
CCL	<i>Carcharhinus limbatus</i>	Requin bordé	O	O	TL
OCS	<i>Carcharhinus longimanus</i>	Requin océanique	O	O	TL
DUS	<i>Carcharhinus obscurus</i>	Requin sombre	O	O	TL
CCP	<i>Carcharhinus plumbeus</i>	Requin gris	O	O	TL
WSH	<i>Carcharodon carcharias</i>	Grand requin blanc	O	O	TL
BSK	<i>Cetorhinus maximus</i>	Requin pèlerin	O	O	TL
SHL	<i>Etmopterus spp</i>	Genre Etmopterus	O	O	TL
TIG	<i>Galeocerdo cuvier</i>	Requin tigre commun	O	O	TL
HDQ	<i>Heterodontiformes</i>	Ordre Heterodontiformes	O	O	TL
HXW	<i>Hexanchiformes</i>	Ordre Hexanchiformes	O	O	TL
ISB	<i>Isistius brasiliensis</i>	Squalelet féroce	O	O	TL
SMA	<i>Isurus oxyrinchus</i>	Taupe bleu	O	O	TL
LMA	<i>Isurus paucus</i>	Petite taupe, Mako	O	O	TL
MAK	<i>Isurus spp</i>	Taupes	O	O	TL
POR	<i>Lamna nasus</i>	Requin taupe commun	O	O	TL
MSK	<i>Lamnidae</i>	Requins taupe nca	O	O	TL
LMP	<i>Megachasma pelagios</i>	Requin grande gueule	O	O	TL
OCX	<i>Orectolobiformes</i>	Ordre Orectolobiformes	O	O	TL
BSH	<i>Prionace glauca</i>	Peau bleue	O	O	TL
PWS	<i>Pristiophorus spp</i>	Requins-scies nca	O	O	TL
RHN	<i>Rhincodon typus</i>	Requin baleine	O	O	TL
SKH	<i>Selachimorpha</i>	Requins divers nca	O	O	TL
SPL	<i>Sphyrna lewini</i>	Requin marteau halicorne	O	O	TL
SPK	<i>Sphyrna mokarran</i>	Grand requin marteau	O	O	TL
SPZ	<i>Sphyrna zygaena</i>	Requin marteau commun	O	O	TL

SHX	<i>Squaliformes</i>	Ordre Squaliformes	O	O	TL
ASK	<i>Squatinae</i>	Anges de mer nca	O	O	TL
RAIES					
Code FAO	Nom scientifique	Nom commun	Océan Atl.	Océan Ind.	Mesure par défaut
MAE	<i>Aetobatus narinari</i>	Aigle de mer léopard	O	O	DW
STT	<i>Dasyatidae</i>	Pastenagues, etc. nca	O	O	DW
RMA	<i>Manta alfredi</i>	Manta Alfredi	O	O	DW
RMB	<i>Manta birostris</i>	Mante géante	O	O	DW
MNT	<i>Manta spp</i>	Raies manta	O	O	DW
RMJ	<i>Mobula japonica</i>	Mante aiguillat	N	O	DW
RMM	<i>Mobula mobular</i>	Mante mobula	O	N	DW
RMV	<i>Mobula spp</i>	Mobula nca	O	O	DW
RMT	<i>Mobula tarapacana</i>	Diable géant de Guinée	O	O	DW
RMO	<i>Mobula thurstoni</i>	Mante vampire	O	N	DW
MAN	<i>Mobulidae</i>	Mantes, diables de mer nca	O	O	DW
MYL	<i>Myliobatis aquila</i>	Aigle commun	O	N	DW
PLS	<i>Pteroplatytrygon violacea</i>	Pastenague violette	O	O	DW
SRX	<i>Rajiformes</i>	Raies, pastenagues, mantes nca	O	O	DW
MRM	<i>Rhinoptera marginata</i>	Mourine lusitanienne	O	N	DW
NZX	<i>Rhinoptera spp</i>	Mourines	O	O	DW
TOD	<i>Torpedinidae</i>	Torpilles, raies électriq. nca	O	O	DW
TTO	<i>Torpedo nobiliana</i>	Torpille noire	O	N	DW
AUTRES POISSONS OSSEUX					
Code FAO	Nom scientifique	Nom commun	Océan Atl.	Océan Ind.	Mesure par défaut
AJS	<i>Abalistes stellaris</i>	Baliste étoilé	N	O	TL
BAF	<i>Ablennes hians</i>	Orphie plate	O	O	TL
ABU	<i>Abudefduf saxatilis</i>	Sergent-major	N	O	TL
DDD	<i>Abudefduf vaigiensis</i>	Sergent-major	N	O	TL
WAH	<i>Acanthocybium solandri</i>	Thazard bâtard	O	O	FL
SUR	<i>Acanthuridae</i>	Chirurgiens nca	O	O	TL
ALM	<i>Aluterus monoceros</i>	Bourse loulou	O	O	TL
ALN	<i>Aluterus scriptus</i>	Bourse écriture	O	O	TL
TRG	<i>Balistes carolinensis</i>	Baliste cabri	O	N	TL
BVP	<i>Balistes punctatus</i>	Baliste à taches bleues	O	N	TL
TRI	<i>Balistidae</i>	Balistes nca	O	O	TL
BDZ	<i>Balistoides viridescens</i>	Baliste olivâtre	N	O	TL
BEN	<i>Belonidae</i>	Anguilles, orphies nca	O	O	TL
POA	<i>Brama brama</i>	Grande castagnole	O	O	FL
BRZ	<i>Bramidae</i>	Castagnoles nca	O	O	FL
FLF	<i>Cantherhines (=Navodon) spp</i>	Bourses nca	O	O	TL
CNT	<i>Canthidermis maculata</i>	Baliste rude	O	O	TL

CGX	<i>Carangidae</i>	Carangidés nca	O	O	FL
NGT	<i>Carangoides orthogrammus</i>	Carangue des îles	N	O	FL
RUB	<i>Caranx crysos</i>	Carangue coubali	O	N	FL
NXI	<i>Caranx ignobilis</i>	Carangue têteue	O	O	FL
NXL	<i>Caranx latus</i>	Carangue mayole	O	N	FL
NXU	<i>Caranx lugubris</i>	Carangue noire	O	O	FL
CXS	<i>Caranx sexfasciatus</i>	Carangue vorace	N	O	FL
CLP	<i>Clupeidae</i>	Harengs, sardines nca	O	O	TL
CFW	<i>Coryphaena equiselis</i>	Coryphène dauphin	O	O	FL
DOL	<i>Coryphaena hippurus</i>	Coryphène commun	O	O	FL
DOX	<i>Coryphaenidae</i>	Coryphènes nca	O	O	FL
UBP	<i>Cubiceps capensis</i>	Dérivant	O	O	FL
CUP	<i>Cubiceps spp</i>	Cubiceps nca	O	O	FL
DVH	<i>Cyclichthys orbicularis</i>	Porc-épine bécard	O	N	TL
DYL	<i>Dactylopterus volitans</i>	Grondin volant	O	N	TL
MSD	<i>Decapterus macarellus</i>	Comète maquereau	O	O	FL
SDX	<i>Decapterus spp</i>	Comètes nca	O	O	FL
3DEY	<i>Diodon eydouxii</i>	Porc-épic pélagique	O	O	TL
DIY	<i>Diodon hystrix</i>	Porc-épic boubou	O	O	TL
DIO	<i>Diodontidae</i>	Porcs-épics	O	O	TL
ECN	<i>Echeneidae</i>	Rémoras nca	O	O	TL
EHN	<i>Echeneis naucrates</i>	Rémora commun	O	O	TL
RRU	<i>Elagatis bipinnulata</i>	Comète saumon	O	O	FL
ETA	<i>Etelis carbunculus</i>	Vivaneau rubis	O	O	FL
EXQ	<i>Euleptorhamphus velox</i>	Demi-bec volant	O	N	TL
FLY	<i>Exocoetidae</i>	Exocets nca	O	O	FL
FIT	<i>Fistularia spp</i>	Cornettes	O	O	TL
GES	<i>Gempylus serpens</i>	Escolier serpent	O	O	FL
KYC	<i>Kyphosus cinerascens</i>	Calicagère bleue	N	O	TL
KYS	<i>Kyphosus sectatrix</i>	Calicagère blanche	O	N	TL
KYP	<i>Kyphosus spp</i>	Kyphosus calicagères nca	O	O	TL
KYV	<i>Kyphosus vaigiensis</i>	Saupe grise à lignes jaunes	O	O	TL
OLO	<i>Lactoria cornuta</i>	Poisson vache à longues cornes	N	O	TL
LGH	<i>Lagocephalus lagocephalus</i>	Compère océanique	O	O	TL
LAG	<i>Lampris guttatus</i>	Opah	O	O	FL
LOB	<i>Lobotes surinamensis</i>	Croupia roche	O	O	TL
LVM	<i>Luvarus imperialis</i>	Luvar	O	N	FL
MRW	<i>Masturus lanceolatus</i>	Poisson-lune à queue pointue	O	O	TL
MOX	<i>Mola mola</i>	Poisson lune	O	O	TL
JHX	<i>Molidae</i>	Poissons-lunes nca	O	O	TL
FFX	<i>Monacanthidae</i>	Poisson-lime	O	O	TL
NAB	<i>Naso brevirostris</i>	Nason à rostre court	N	O	TL
NAU	<i>Naucrates ductor</i>	Poisson pilote	O	O	FL

MZZ	<i>Osteichthyes</i>	Poissons marins nca	O	O	
HTL	<i>Phtheichthys lineatus</i>	Rémora	O	O	TL
LXR	<i>Platax orbicularis</i>	Poule d'eau	N	O	TL
BAT	<i>Platax spp</i>	Poules d'eau	O	O	TL
BAO	<i>Platax teira</i>	Platax à longues nageoires	O	O	TL
DSF	<i>Pomacentridae</i>	Chauffets et sergents nca	O	O	TL
PSC	<i>Psenes cyanophrys</i>	Psenes cyanophrys	O	N	FL
RZV	<i>Ranzania laevis</i>	Ranzania	O	O	TL
REY	<i>Remora brachyptera</i>	Rémora des espadons	O	N	TL
REZ	<i>Remora osteochir</i>	Rémora des marlins	O	N	TL
REO	<i>Remora remora</i>	Rémora	O	O	TL
RRL	<i>Remorina albescens</i>	Rémora blanc	O	O	TL
OIL	<i>Ruvettus pretiosus</i>	Rouvet	O	O	FL
MAS	<i>Scomber japonicus</i>	Maquereau espagnol	O	O	FL
MAW	<i>Scomberomorus tritor</i>	Thazard blanc	O	N	FL
MAC	<i>Scomber scombrus</i>	Maquereau commun	O	N	FL
MAZ	<i>Scomber spp</i>	Maquereaux scomber nca	O	N	FL
MAX	<i>Scombridae</i>	Maquereaux nca	O	O	FL
LUK	<i>Selene dorsalis</i>	Musso africain	O	N	FL
YTL	<i>Seriola rivoliana</i>	Sériole limon	O	O	FL
BSX	<i>Serranidae</i>	Serranidés nca	O	O	TL
GBA	<i>Sphyraena barracuda</i>	Barracuda	O	O	TL
BAZ	<i>Sphyraenidae</i>	Bécunes, barracudas, etc. nca	O	O	TL
PUX	<i>Tetraodontidae</i>	Compères nca	O	O	TL
CUT	<i>Trichiuridae</i>	Poissons-sabres, sabres nca	O	O	TL
BTS	<i>Tylosurus crocodilus</i>	Aiguille crocodile	O	O	TL
UDD	<i>Uraspis helvola</i>	Carangue langue blanche	O	O	FL
USE	<i>Uraspis secunda</i>	Carangue coton	O	O	FL
UKK	<i>Uraspis spp</i>	Carangue coton	O	O	FL
URU	<i>Uraspis uraspis</i>	Carangue paia	N	O	FL
ZAO	<i>Zanclus cornutus</i>	Cocher blanc	N	O	TL
TORTUES					
Code FAO	Nom scientifique	Nom commun	Océan Atl.	Océan Ind.	Mesure par défaut
TTL	<i>Caretta caretta</i>	Tortue caouane	O	O	SCL
TUG	<i>Chelonia mydas</i>	Tortue verte	O	O	SCL
DKK	<i>Dermochelys coriacea</i>	Tortue luth	O	O	SCL
TTH	<i>Eretmochelys imbricata</i>	Tortue imbriquée	O	O	SCL
LKV	<i>Lepidochelys olivacea</i>	Tortue olivâtre	O	O	SCL
TTX	<i>Testudinata</i>	Tortues de mer nca	O	O	SCL
CETACES					
Code FAO	Nom scientifique	Nom commun	Océan Atl.	Océan Ind.	Mesure par défaut
MIW	<i>Balaenoptera acutorostrata</i>	Petit rorqual	O	O	TL

SIW	<i>Balaenoptera borealis</i>	Rorqual de Rudolphi	O	O	TL
BRW	<i>Balaenoptera edeni</i>	Rorqual de Bryde	O	O	TL
BLW	<i>Balaenoptera musculus</i>	Rorqual bleu	O	O	TL
FIW	<i>Balaenoptera physalus</i>	Rorqual commun	O	O	TL
DLP	<i>Delphinidae</i>	Dauphins nca	O	O	TL
DCO	<i>Delphinus delphis</i>	Dauphin commun	O	O	TL
KPW	<i>Feresa attenuata</i>	Orque pygmée	O	O	TL
SHW	<i>Globicephala macrorhynchus</i>	Globicéphale tropical	O	O	TL
PIW	<i>Globicephala melas</i>	Globicéphale commun	O	O	TL
DRR	<i>Grampus griseus</i>	Dauphin de Risso	O	O	TL
PYW	<i>Kogia breviceps</i>	Cachalot pygmée	O	O	TL
DWW	<i>Kogia sima</i>	Cachalot nain	O	O	TL
FRD	<i>Lagenodelphis hosei</i>	Dauphin de Fraser	O	O	TL
HUW	<i>Megaptera novaeangliae</i>	Baleine à bosse	O	O	TL
BBW	<i>Mesoplodon densirostris</i>	Mesoplodon de Blainville	O	O	TL
BGW	<i>Mesoplodon europaeus</i>	Mesoplodon de Gervais	O	N	TL
MYS	<i>Mysticeti</i>	Baleines mysticètes nca	O	O	TL
ODN	<i>Odontoceti</i>	Baleines odontocètes nca	O	O	TL
KIW	<i>Orcinus orca</i>	Orque	O	O	TL
MEW	<i>Peponocephala electra</i>	Péponocéphale	O	O	TL
SPW	<i>Physeter macrocephalus</i>	Cachalot	O	O	TL
FAW	<i>Pseudorca crassidens</i>	Faux orque	O	O	TL
DPN	<i>Stenella attenuata</i>	Dauphin tacheté pantropical	O	O	TL
DCL	<i>Stenella clymene</i>	Dauphin de Clyméné	O	O	TL
DST	<i>Stenella coeruleoalba</i>	Dauphin bleu et blanc	O	O	TL
DSA	<i>Stenella frontalis</i>	Dauphin tacheté Atlantique	O	N	TL
DSI	<i>Stenella longirostris</i>	Dauphin à long bec	O	O	TL
RTD	<i>Steno bredanensis</i>	Sténo	O	O	TL
DBO	<i>Tursiops truncatus</i>	Grand dauphin	O	O	TL
BCW	<i>Ziphius cavirostris</i>	Baleine de Cuvier	O	O	TL
AUTRES					
Code FAO	Nom scientifique	Nom commun	Océan Atl.	Océan Ind.	Mesure par défaut
CEP	<i>Cephalopoda</i>	Céphalopodes nca	O	O	DML
SQU	<i>Loligidinae, Ommastrephidae</i>	Calmars	O	O	DML
OCZ	<i>Octopus spp</i>	Poulpes nca	O	O	DML
XXX*	<i>Inconnu</i>	Inconnu	O	O	

7. UTILISATION DU LOGICIEL DE SAISIE *ObServe*

- L'utilisation du logiciel *ObServe* est décrite dans un manuel dédié qui vous a été mis à disposition : [Manuel_Observe_Utilisateur_v7.pdf](#)

8. CONTACTS

Bureau/Institut	Nom	Email
IRD	Philippe Sabarros	philippe.sabarros@ird.fr
	Pascal Bach	pascal.bach@ird.fr
Océanic Développement	Joanna Vega	joanna.vega@bureauveritas.com
BigEye	Justin Monin Amandè	monin.amande@bigeye.fr
Bureau Veritas Abidjan	Patrick Kossonou	kouassi.kossonou@bureauveritas.com
TAAF	Marion Kauffmann	marion.kauffmann@taaf.fr

ANNEXE I. Liste du matériel fourni à l'observateur

- Lorsque vous vous apprêtez à embarquer, vous devez vérifier que l'on vous a bien mis à disposition le matériel listé ci-dessous.

Matériel	Quantité
Ordinateur portable avec <i>ObServe</i> . La version d' <i>ObServe</i> doit être la dernière en date et il est impératif de mettre à jour le référentiel avant chaque embarquement.	1
Tablette en plastique + crayons	1 ou plusieurs
Formulaires A, B, C1, C2, C3 et D	Plusieurs
Mètre ruban de 3 m	1
Règle graduée ou ichtyomètre de 1 m	1
Pied à coulisse (grand ou petit) pour l'échantillonnage C3	1
Peson à ressort pour 10 kg max	1
Compteur à main	1 ou plusieurs
Appareil photo	1

ANNEXE II. Protocole d'échantillonnage "C3" des thons conservés sur les navires SAPMER



PROTOCOLE D'ÉCHANTILLONNAGE DES THONS CONSERVES SUR LES NAVIRES SAPMER (PROTOCOLE C3)

Version 2.1 – Août 2020

Contexte

Pour des raisons liées au tri et au transfert des thons des cuves à saumure aux cales sèches à bord (« shiftage ») sur les senneurs SAPMER dans l'Océan Indien, les thons qui seraient échantillonnés au débarquement pourraient difficilement être rattachés au coup de pêche à l'origine de leur capture (position et type d'activité). Jusqu'à présent, les corrections des compositions spécifiques des captures et les distributions des tailles des espèces capturées par la flottille française se sont faites sur la seule base des captures des senneurs CFTO. Dans le contexte de la mise en place du quota sur les captures d'albacore (YFT) dans l'Océan Indien, il est important de trouver une solution pour intégrer les captures des navires SAPMER pour la construction des distributions des tailles des espèces et les estimations de la composition spécifique des captures de thons majeurs. Le seul moyen aujourd'hui envisageable pour permettre de résoudre ce problème est la mise à contribution des observateurs sur l'ensemble des senneurs de la flottille SAPMER sachant que le taux de couverture par les observateurs de l'activité de ces senneurs est de 100%.

Méthode de conservation

Les navires SAPMER sont équipés de huit cuves à saumure et de six cales à congélation à sec à -40°C. Lors d'une calée, le poisson est mis en cuve à saumure pour descendre rapidement en température puis, au bout de quelques heures, souvent la nuit ou le lendemain matin, le poisson est sorti des cuves pour être trié par espèce et catégorie commerciale de taille et stocké à sec dans les cales à -40°C. On appelle cela le « shiftage ». Cette pratique concerne aussi les prises accessoires dont certaines sont conservées à bord.

Les gros individus, albacore (YFT) et patudo (BET) de +10 kg (le poids de 10 kg correspondant à une longueur à la fourche LF d'environ 70 cm), sont munis de garcettes attachées à leur queue. Cinq couleurs de garcettes sont utilisées :

- Banc libre processable : Vert fluo
- Banc libre non processable : Noir
- Banc objet processable : Jaune fluo
- Banc objet non processable : Rose fluo
- Coup à risque (> 200 t) : Blanc

Les petits individus d'albacore (YFT) et de patudo (BET) de -10 kg et le listao (SKJ) sont séparés des gros individus et placés dans des cales différentes. Il est possible que des petits soient mis dans des cales initialement réservées aux gros individus pour compléter la cale en fin de marée.

Après le « shiftage », il est donc généralement impossible de rattacher des échantillons à un coup de pêche.

Cas particulier

Dans le cas où le bateau revient au port avec les cales pleines, le poisson contenu dans les cuves qui n'ont pu être shiftées représente un nombre réduit de coups de pêche (les deux ou trois derniers coups, notamment s'il s'agit de gros coups sur banc libre (env. 100 t). Il est alors primordial de réaliser un échantillonnage sur ces cuves au moment du débarquement. Cet échantillonnage doit suivre le protocole d'échantillonnage au port, plus complet, utilisé classiquement dans le cadre des débarquements et qui sera réalisé par l'équipe des enquêteurs de la SFA actuellement en place.

Préparation de la marée

Matériel

Pour réaliser cet échantillonnage dit C3, l'observateur aura besoin de :

- 1 pied à coulisse (idéalement 60 cm, maximum 100 cm)
- 1 planche de mesure (ou ichtyomètre)
- 1 plaquette en PVC
- 2 compteurs à main
- Crayons à papier
- Formulaire C3 (un par calée échantillonnée)

Formation spécifique

Avant d'embarquer l'observateur devra suivre une courte formation dédiée à la SFA avec le VIA IRD Ob7 ou avec Océanic Développement pour s'assurer de sa capacité à reconnaître les différences espèces de thons, en particulier faire la distinction entre juvéniles de YFT et de BET, ainsi que pour le remplissage des formulaires.

Équipage SAPMER

Un membre de l'équipage devra assister l'observateur notamment dans la manipulation des gros individus (+10 kg correspondant à une taille LF > 70 cm) pour rendre possible l'échantillonnage.

Protocole d'échantillonnage

Stratégie d'échantillonnage générale

L'échantillonnage des navires SAPMER sera réalisé à bord par les observateurs. Sachant qu'en moyenne 30 coups positifs de pêche sont effectués par mois, il est nécessaire que l'observateur échantillonne 6 coups de pêche par demi-marée, soit environ 20% des calées réalisées.

Il est important que l'observateur se renseigne auprès du patron sur la stratégie de pêche adoptée lors de la marée, en particulier le type de banc ciblé :

- Si la pêche sur banc libre (BL) est prévue, l'observateur fera 4 échantillons sur banc objet (BO) et 2 sur banc libre (BL) ;
- Sinon, les 6 échantillons seront réalisés sur BO.

L'échantillonnage ne concerne que les thons majeurs (albacore YFT, patudo BET, listao SKJ, et plus rarement, germon ALB). Les thons dits mineurs ne seront donc pas échantillonnés par les observateurs dans le cadre de ce protocole.

L'observateur mesurera :

- La longueur LF (longueur mâchoire inférieure - fourche caudale) au centimètre inférieur (Figure 1) avec la planche de mesure pour les petits individus de -10 kg (soit une taille LF <math>< 70\text{ cm}</math>)
- La longueur LD1 (longueur mâchoire supérieure – base de la 1ère nageoire dorsale) au demi-cm inférieur (Figure 1) avec le pied à coulisse pour les gros individus de $+10\text{ kg}$ (soit une taille LF >math> 70\text{ cm}</math> ou LD1 >math> 22\text{ cm}</math>).

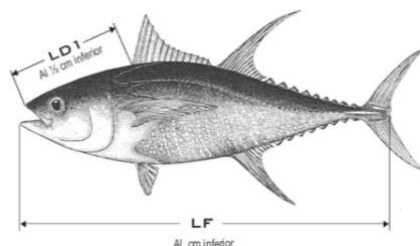


Figure 1 : Types de mesure

L'observateur reportera l'ensemble des comptages et mensurations sur le formulaire C3 « Échantillonnage des thons conservés ». Ces données ne doivent pas être saisies dans *Observe*. A la fin de la marée, les formulaires C3 seront retournés au VIA IRD-Ob7 au bureau de l'IRD dans les locaux de la SFA, ou dans le cas où ce ou cette dernière ne serait pas présent, directement à Océanic Développement (au même titre que tous les autres formulaires).

Comptage et mensurations par l'observateur au cours du shifrage

Le protocole à suivre varie, selon que la calée soit dite « mélangée », c'est-à-dire constituée d'un mélange des différentes espèces de thons, ou que la calée soit dite « pure », c'est-à-dire constituée d'une seule espèce.

Calée mélangée

Dans ce cas, l'échantillonnage est réalisé en 2 étapes distinctes :

Étape 1 – Comptages :

L'observateur identifie et compte aléatoirement 200 poissons, toutes espèces confondues, en les différenciant par les catégories espèce/taille suivantes :

- SKJ
- YFT -10 kg (LF < 70 cm)
- YFT +10 kg (LF > 70 cm ou LD1 > 22 cm)
- BET -10 kg (LF < 70 cm)
- BET +10 kg (LF > 70 cm ou LD1 > 22 cm)

L'observateur utilisera au choix les compteurs à main ou la plaquette en PVC, ou les deux en même temps.

Le comptage sera effectué en 2 groupes de 100 individus (sauf en cas d'impossibilité), espacé d'un laps de temps relativement long (minimum 30 min) afin d'éviter un biais dans l'échantillonnage des tailles et des espèces dû à l'effet de stratification lors du salabardage et de la mise en cuve. Entre les 2 comptages, la seconde étape décrite ci-dessous peut être réalisée/commencée.

Étape 2 – Mesures :

L'observateur réalise, quand c'est possible, 30 mensurations au sein de chacune des catégories espèce/taille décrites précédemment, de sorte à approcher un nombre total de 150 individus mesurés. Il est important que l'observateur prélève aléatoirement les individus tout en contrôlant que la gamme de mesure soit proche de la distribution des tailles qu'il a observée pendant les comptages, afin que ses mensurations soient représentatives de la capture mise en cuve.

Calée pure

Dans ce cas particulier, la première étape de comptage est inutile. L'observateur se contentera de mesurer aléatoirement 150 individus, si possible en 3 groupes de 50 individus.

Remarques pour les deux cas de figure :

- Si une espèce cible (listao SKJ, patudo BET, albacore YFT) a été détectée durant la calée mais n'apparaît pas dans l'échantillonnage (comptage et/ou mensuration), l'observateur le fera apparaître dans les remarques sur le formulaire C3, en précisant de quelle espèce il s'agit.
- Il conviendra d'échantillonner des calées > 20 t, afin d'avoir le temps d'effectuer le comptage et les mesures.
- Le nombre d'espèces accessoires présentes ne doit pas influencer l'observateur dans son choix de la calée à échantillonner. En cas d'échantillonnage C3, l'observateur réalisera un simple comptage des espèces accessoires rejetées et/ou mises en cuve. Aucune mensuration des espèces accessoires ne lui étant demandée, il se contentera donc d'estimer la taille moyenne des différentes espèces accessoires par exemple à partir de la taille des individus de chaque espèce mesurée la veille. Si un ou deux individus d'une ou d'espèces peu courantes sont rencontrés, leur taille individuelle devra cependant être estimée ou mesurée.

Travail après le retour au port

Saisie AVDTH par le personnel SFA et/ou IRD

Pour chaque échantillon, saisir dans AVDTH la position de la calée, le mode de pêche et le tonnage associé en considérant la calée comme le contenu d'une cuve unique (mono-calée) et affecter par convention, un n°99z pour le numéro de cuve. Saisir également les individus comptés et mesurés. Attribuer à l'échantillon le code spécifique n°5 « LFD en mer » pour le distinguer de ceux faits à la débarque par l'équipe d'enquêteurs.

Contacts IRD

VIA IRD-Ob7 Seychelles – [à définir]

Philippe Sabarros – philippe.sabarros@ird.fr

Pascal Bach – pascal.bach@ird.fr

ANNEXE III.1. Formulaire Couverture

Couverture

Programme :	Code de la marée :
-------------	--------------------

Nom de l'observateur :	Océan :
------------------------	---------

Nom du bateau :	Code bateau :
-----------------	---------------

Armement :

Type d'engin de pêche :	Caractéristiques de l'engin de pêche	
	Longueur de la ralingue de flottaison :	mètres
	Chute du filet :	mètres
	Longueur de la ralingue de lestage :	mètres
	Maille (étirée) de la poche :	millimètres

Date de début de marée :	Date de fin de marée :
--------------------------	------------------------

Port d'embarquement :	Port de débarquement :
-----------------------	------------------------

ANNEXE III.2. Formulaire A : Route et paramètres de l'environnement

ANNEXE III.3. Formulaire B : Caractéristiques de la calée

ANNEXE III.4. Formulaire C1 : Échantillonnage des thonidés rejetés

Echantillonnage des thonidés rejetés

N° du formulaire C1 (échant. thon rejeté) :

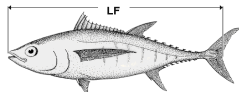
N° du formulaire B (calée) :


Date :

N° du formulaire A (route) :

N° de ligne de la route :

Code bateau :



Dans le tableau ci-dessous, inscrire dans la colonne Taille les chiffres des dizaines en fonction de la distribution des tailles de poisson que vous avez à mesurer (ex: 60, 70, 80), puis reporter les individus mesurés à l'aide de bâchettes que vous grouperez par 5 comme ci-après : 

Albacore (YFT)		Patudo (BET)		Listao (SKJ)		Auxide (BLT ou FRI)		Ravil (FTA ou KAW)		Germon (ALB)	
Taille	Nb individus	Taille	Nb individus	Taille	Nb individus	Taille	Nb individus	Taille	Nb individus	Taille	Nb individus
0		0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9	
0		0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9	
0		0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9		9	

Notes :

ANNEXE III.5. Formulaire C2 : Échantillonnage des espèces associées

Echantillonnage des espèces associées

N° du formulaire C2 (échant. espèces associées) :

N° du formulaire B (calée) :

Date :

N° du formulaire A (route) :

N° de ligne de la route :

Code bateau :

Remarque importante : pour les raies et requins, privilégier la remise à l'eau "vivant" après avoir photographié l'animal à proximité d'une règle

Echantillons par classes de taille									
Code FAO		Code FAO		Code FAO		Code FAO		Code FAO	
Taille	Nb individus	Taille	Nb individus	Taille	Nb individus	Taille	Nb individus	Taille	Nb individus
0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	
0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	
0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	
0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	

Echantillons par individu											
N° ligne	Code FAO	Taille	Sexe	N° photo	Poids en kg (si pesée)	N° ligne	Code FAO	Taille	Sexe	N° photo	Poids en kg (si pesée)
1						26					
2						27					
3						28					
4						29					
5						30					
6						31					
7						32					
8						33					
9						34					
10						35					
11						36					
12						37					
13						38					
14						39					
15						40					
16						41					
17						42					
18						43					
19						44					
20						45					
21						46					
22						47					
23						48					
24						49					
25						50					

Notes :

ANNEXE III.6. Formulaire C3 : Échantillonnage des thons conservés

Echantillonnage des thons conservés

N° du formulaire C3 :

Latitude (ddd°mm.mm) :

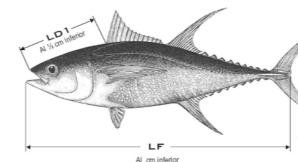
Date :

N° du formulaire B associé :

Longitude (ddd°mm.mm) :

Code bateau :

Nom du bateau :



ETAPE 1 : COMPTAGES						
Catégorie	SKJ	YFT-10	YFT+10	BET-10	BET+10	Total
Nb d'individus comptés						

ETAPE 2 : MESURES						
Catégorie	SKJ	YFT-10	YFT+10	BET-10	BET+10	Total
Nb d'individus comptés						

Mesures en LF* (LF < 70 cm)									
Code FAO		Code FAO		Code FAO		Code FAO		Code FAO	
Taille	Nb indiv.	Taille	Nb indiv.	Taille	Nb indiv.	Taille	Nb indiv.	Taille	Nb indiv.
0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	
0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	
0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	
0		0		0		0		0	
1		1		1		1		1	
2		2		2		2		2	
3		3		3		3		3	
4		4		4		4		4	
5		5		5		5		5	
6		6		6		6		6	
7		7		7		7		7	
8		8		8		8		8	
9		9		9		9		9	

*à mesurer avec un banc de mesure gradué (ichtyomètre)

Mesures en LD1** (LF > 70 cm ou LD1 > 22 cm)					
Code FAO		Code FAO		Code FAO	
Taille	Nb indiv.	Taille	Nb indiv.	Taille	Nb indiv.
0,0		0,0		0,0	
0,5		0,5		0,5	
1,0		1,0		1,0	
1,5		1,5		1,5	
2,0		2,0		2,0	
2,5		2,5		2,5	
3,0		3,0		3,0	
3,5		3,5		3,5	
4,0		4,0		4,0	
4,5		4,5		4,5	
5,0		5,0		5,0	
5,5		5,5		5,5	
6,0		6,0		6,0	
6,5		6,5		6,5	
7,0		7,0		7,0	
7,5		7,5		7,5	
8,0		8,0		8,0	
8,5		8,5		8,5	
9,0		9,0		9,0	
9,5		9,5		9,5	
0,0		0,0		0,0	
0,5		0,5		0,5	
1,0		1,0		1,0	
1,5		1,5		1,5	
2,0		2,0		2,0	
2,5		2,5		2,5	
3,0		3,0		3,0	
3,5		3,5		3,5	
4,0		4,0		4,0	
4,5		4,5		4,5	
5,0		5,0		5,0	
5,5		5,5		5,5	
6,0		6,0		6,0	
6,5		6,5		6,5	
7,0		7,0		7,0	
7,5		7,5		7,5	
8,0		8,0		8,0	
8,5		8,5		8,5	
9,0		9,0		9,0	
9,5		9,5		9,5	

**à mesurer avec un pied à coulisse

Notes :

ANNEXE III.7. Formulaire D : Suivi des objets flottants (FOBs)

